



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/09/2021

Dossier complet le :

06/09/2021

N° d'enregistrement :

F-027-21-C-0117

### 1. Intitulé du projet

AHUY (21) - LiNo RN274 - Modification de l'échangeur d'Ahuy

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DURAND Renaud, Directeur régional adjoint

RCS / SIRET

1 3 0 0 0 9 0 1 2 0 0 0 1 9

Forme juridique

ETAT

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° Infrastructures routières - a) 3e colonne : Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Depuis sa mise en service en 2014, la RN274, LiNo, est une infrastructure routière de plus en plus empruntée. Aujourd'hui, l'échangeur d'Ahuy, composé d'un giratoire pleine voie connecté à un giratoire sud par une bretelle bidirectionnelle, est congestionné aux heures de pointe. Les services de l'État et les collectivités locales cofinanceurs souhaitent modifier cet aménagement afin de fluidifier le trafic.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'amélioration de l'échangeur RN274/RM107a (route métropolitaine), dénommé échangeur d'Ahuy sur la RN274 (commune d'Ahuy). La LiNo (6km) est une route express permettant de relier l'A38 à la rocade de Dijon selon un axe ouest/est. Elle a fait l'objet d'une DUP en date du 04/01/2006. Une première phase fonctionnelle du projet, en configuration 2x1 voie avec créneaux de dépassement a été mis en service en 2014. L'échangeur d'Ahuy connaît quotidiennement une saturation de l'ordre du km aux heures de pointe liée à la présence du giratoire en pleine voie. La congestion est alourdie par de nombreux "tourne à gauche" sur les giratoires de l'aménagement en place, créant ainsi des flux de cisaillements, sources de gêne voire d'accidents. Le trafic est de 32000 v/j dans le secteur. Six scénarios d'amélioration ont été étudiés pour fluidifier le trafic. La solution retenue consiste en l'ajout d'un giratoire au nord (RM107a) avec ses bretelles d'entrée/sortie sur la LiNo, ainsi qu'une bretelle d'entrée au sud est. Cet aménagement léger, n'augmentant pas l'offre globale de l'infrastructure, réduira les mouvements de cisaillement à l'intérieur du giratoire pleine voie et ainsi les mouvements conflictuels. Les études de trafic (statique et dynamique) ont montré des gains de fluidité immédiats et à horizon 2030. En option, une partie du barreau intergiratoire existant pourra être démolie, la fonctionnalité d'entrée sud > est de la LINO étant assurée par la bretelle créée.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer l'aménagement existant, en s'inscrivant dans le cadre de la DUP actuelle, c'est-à-dire en ne créant pas un aménagement qui serait en conflit avec un éventuel futur passage en 2x2 voies.

Il est ainsi prévu un aménagement léger, rapidement réalisable, améliorant l'existant et n'obérant pas l'avenir.

Pour amoindrir la congestion, l'objectif est de réduire les mouvements de cisaillement au sein de l'échangeur existant. L'écoulement du trafic sera ainsi fluidifié, ce qui contribuera à diminuer les externalités négatives liées à la congestion (nuisances sonores, sur-consommation de carburant) et également à la sécurité routière en réduisant les mouvements conflictuels (risques de refus de priorité).

S'inscrivant dans le solde disponible du budget LiNo (2,3M€ - CPER 2015-2020 prolongé 2022), cet aménagement reste modeste par rapport à un éventuel passage en 2x2 voies avec échangeur dénivelé qui est la configuration définitive prévue dans le cadre de la DUP actuelle pour le projet de la LiNo. Toutefois, la réalisation de cette configuration définitive n'est pas programmée aujourd'hui.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit de construire un giratoire sur la RM107a au nord de la LiNo ainsi que ses bretelles d'entrée/sortie. La configuration de l'échangeur sera complétée avec une bretelle d'entrée sud-est depuis le giratoire sud existant. En option, la voie du sens giratoire sud -> giratoire LiNo sur la bretelle bidirectionnelle citée au §3 pourra être supprimée et démolie.

Pour de multiples raisons (interface entre 2x2 voies à l'ouest et 2x1 voies à l'est, sortie ouest vers sud déjà existante et coût) le giratoire pleine voie sur la LINO sera conservé.

Les aménagements envisagés restant assez simples, la durée des travaux principaux ne devraient pas excéder 4 à 6 semaines, pour un chantier qui devrait durer 2 à 3 mois.

L'écran acoustique existant au sud de la LINO (à l'est du passage supérieur de la RM107a) sera repris pour intégrer la bretelle créée sud - est.

Pendant les travaux, les mesures ERC s'appliqueront conformément aux clauses contractuelles qui sont définies d'usage à la DREAL-BFC, comme l'arrosage des pistes de chantier, l'adaptation des périodes de travaux en fonction de la biodiversité.

Un coordonnateur environnemental écologue sera mandaté par la maîtrise d'ouvrage afin de veiller au respect par l'entreprise des dispositions environnementales.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La projection de trafic 2030 utilisée dans l'étude prend en compte une évolution basée sur la Stratégie Nationale Bas Carbone. De par ses caractéristiques et son environnement (autres échangeurs à proximité), le nouvel aménagement n'induit pas une augmentation sensible de la demande de trafic. En effet, il n'y a pas de modification de la capacité de la route nationale de part et d'autre de l'échangeur d'Ahuy (pas de modification de la géométrie notamment pas d'élargissement) et la vitesse réglementaire actuelle de 90km/h sera conservée.

Il permettra de réduire fortement les mouvements de cisaillement au sein des giratoires, l'un des facteurs principaux de la congestion. Aussi, les différentes bretelles permettront de répartir sur un linéaire plus important les véhicules, réduisant ainsi les risques de remontée de fil au bénéfice de la sécurité routière et augmentant la fluidité des écoulements.

Les réductions de congestion lors des heures de pointes auront un effet bénéfique sur la circulation et les temps de parcours des usagers. Etant donné que le projet n'induit pas d'augmentation des trafics et améliore la fluidité sur l'axe, les émissions de CO2 seront réduites. Ainsi, des gains sur la qualité de l'air et des bruits moteur sont attendus aux heures de pointes du fait de la réduction des effets arrêt/départ intempestifs des bouchons.

En termes d'assainissement, il est prévu d'utiliser les aménagements existants qui ont été dimensionnés pour la configuration définitive à 2x2 voies lors de la construction de la LiNo.

L'exploitation restera assurée par la DIR-Centre-Est en ce qui concerne la route nationale et la route M107a restera exploitée par la métropole de Dijon.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération LINO globale bénéficie d'une DUP par décret du 4 janvier 2006 (valant également classement route express et mise en compatibilité PLU)

Le foncier étant acquis par l'État, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle DUP au titre du Code de l'urbanisme.

Enfin, la question de l'archéologie préventive a été traitée dans le cadre de la réalisation de la phase 1 de la LiNo.

Le projet est soumis aux procédures environnementales prévues par les textes ; le besoin d'une déclaration ou d'une autorisation au titre de la LSE et / ou d'une dérogation espèce protégée est en cours détermination avec les services instructeurs. La réglementation sur le bruit (arrêté 1995) sera appliquée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de route créée : bretelles	1000m
Superficie globale du projet	40 000 m <sup>2</sup>
Superficie globale des zones du chantier	<20 000 m <sup>2</sup>
Giratoire R=25m	1
Éventuelle superficie à démolir	1100 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

RM107a (ex RD107a), route d'Ahuy  
21121 AHUY

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 7° 3 5' 9 0 " 5 1N Lat. 0 5° 0 2' 0 0 " 6E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 7° 2 1' 3 0 " 7N Lat. 0 5° 0 1' 4 8 " 0E

Point d'arrivée :

Long. 4 7° 2 1' 3 3 " 3N Lat. 0 5° 0 2' 3 3 " 2E

Communes traversées :

AHUY

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Une étude d'impact a été réalisée préalablement à la DUP.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'Etat en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans une ZNIEFF (type 1 ou 2). La ZNIEFF de type 1 (pelouses et friches du plateau d'hauteville et d'Ahuy) la plus proche est située environ 1500m au nord ouest La ZNIEFF de type 2 (montagne Dijonnaise de la vallée de l'Ignon à la vallée de l'Ouche) la plus proche est située environ 1000m à l'ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La typologie du relief du périmètre de l'échangeur d'Ahuy est une plaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'Etat en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope La zone couverte par un arrêté biotope la plus proche est située environ 3600m au sud-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ahuy n'est pas une commune comportant un littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'Etat en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans un parc national ou une réserve naturelle (nationale ou régional), ni dans un parc naturel régional. N'étant pas une commune littorale, il n'y a pas de zone de conservation halieutique. La réserve naturel régionale la plus proche est située environ 5500m au nord-ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire est couvert par le PPBE 3è échéance (2018-2023) - au titre du réseau routier national, en l'occurrence la RN274. Les références sont des cartes bruit disponibles sur le site des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le giratoire sud est en limite extérieure nord d'une zone tampon des biens inscrits au patrimoine de l'UNESCO (centre-ville de Dijon - environ 3700m au sud). Une partie de la bretelle d'entrée sud-est peut l'être, cela resterait toutefois très à la marge à l'extrémité de cette zone tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans une zone inventaire des milieux humides. Le milieu humide référencé le plus proche est de type marais et tourbières, situé 4200m à l'est.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que la commune d'Ahuy n'a pas de PPRT ou PPRN. La ville de Dijon (400m à l'est du PS de la RM107a) a un PPRN et un PPRT. Le projet est hors PPRNi (inondation) de Dijon. Une cartographie de la zone inondable du ruisseau du Suzon (en limite extérieure du projet mais non impacté - cf plus loin) existe. Le projet n'impacte ni le lit mineur ni le lit majeur du Suzon. La situation actuelle n'est donc pas modifiée sur ce point.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que la commune d'Ahuy n'est pas inscrite comme comportant des sols pollués. La commune de Dijon, à proximité, est classé sur sites et sols pollués au niveau de la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy est situé sur une masse d'eau souterraine.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté DDAS n°224 du 8 juin 2007 portant sur le captage du champ des Gorgets, le plus proche du giratoire d'Ahuy, montre que le périmètre de l'échangeur est en dehors de la zone de protection éloignée. Celle-ci est située à environ 600m à l'ouest.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans un site inscrit. Le site naturel inscrit le plus proche est situé environ 1500m au sud-ouest.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans un site Natura 2000, ni à proximité. Le site le plus proche (Montagne Côte d'Orienne) est situé 5500m au nord-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy n'est pas situé dans un site classé, ni à proximité. Le site naturel classé le plus proche (Berceau de Saint Bernard à Fontaine-les-Dijon) est à environ 1800m au sud-ouest.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu d'acheminer les eaux de plateforme vers le système d'assainissement en place qui avait été dimensionné pour l'aménagement à 2x2 voies.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La somme déblai/remblai calculée au stade de l'étude préliminaire fait apparaître un apport de matériaux limité à 3400m <sup>3</sup> environ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'origine des matériaux à importer n'est pour le moment pas connue (dépend de l'entreprise retenue)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à compléter l'échangeur d'Ahuy existant. Une étude faune/flore est en cours sur un périmètre élargi. Au vu des éléments de cette étude déjà disponibles, aucune sensibilité particulière n'est pré-identifiée sur la zone de projet. De mesures ERC découlant des résultats de l'étude seront mises en place. Le projet (bretelles côté est) est construit pour éviter tout impact sur le ruisseau du Suzon : pas de modification du franchissement actuel du ruisseau par la LINO.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone anthropisée, il n'y a pas d'autres incidences identifiées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone anthropisée, sur un foncier appartenant à l'État et acquis pour la création de la RN274.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que : - l'ICPE la plus proche est située à environ 250m au sud est classée "Unité de production pharmaceutique et installations de stockage associées", - la commune d'Ahuy est concernée par le passage d'une canalisation de TMD. Pour cette dernière, des vérifications seront faites auprès des services compétents lors des phase d'études pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive des services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté montre que le périmètre de l'échangeur d'Ahuy est classé : - d'exposition moyenne sur le risque retrait/gonflement des argiles, - très faible pour le sismique, - faible pour le potentiel radon,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification de l'échangeur fluidifiera et sécurisera son fonctionnement sans générer de trafic supplémentaire.  Si les gains de fluidité viennent à changer les itinéraires de certains usagers, cela restera à la marge compte-tenu de la modestie de l'aménagement et de la proximité d'autres échangeurs (notamment Pompidou à 800m à l'est).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit lors de la phase chantier, pour lequel des mesures peuvent être prises comme l'adaptation des horaires de chantier ou la limitation de vitesse des engins de chantier.  Suite à son ouverture ponctuelle pour permettre le passage de la bretelle d'entrée sud-est, l'écran acoustique existant le long de la LINO au sud sera repris pour respecter les seuils réglementaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'odeur particulière identifiée, la route étant déjà existante.</p> <p>Il peut y avoir des odeurs ponctuelles d'enrobé lors de la pose des enrobés qui restent très limités dans l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, d'éventuelle vibrations lors de compactage par exemple qui feront l'objet d'adaptation des énergies développées par les engins en fonction du terrain.</p> <p>Pas de vibration supplémentaire en phase exploitation puisque la route est déjà existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : à ce stade, la nécessité de réaliser des travaux de nuit n'est pas avérée, si cela était le cas des mesures d'adaptation, comme la limitation des éclairages ou des nuisances sonores seront mises en œuvre.</p> <p>La bretelle existante et la route principale ne sont pas équipés d'éclairage public.</p> <p>En fonction des études de projet et de la volonté de la métropole de Dijon, le giratoire nord pourrait être équipé d'éclairage public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : S'il y a des émissions de poussières, des mesures telles l'arrosage des pistes seront adoptées.</p> <p>Phase exploitation : Pas de trafic supplémentaire donc pas de gaz d'échappement supplémentaires. La réduction des effets arrêt/départ intempestifs, dus à l'actuelle congestion, peuvent contribuer à la diminution de gaz d'échappements ou poussières de freinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera un supplément des eaux de plateforme routière qui seront acheminées vers le réseau d'assainissement existant, dimensionné pour la 2x2 voies à l'origine. Il n'y aura donc pas de rejet direct dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets de chantier seront traités conformément à la réglementation.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un milieu anthropisé, une route existante, cet aménagement sera en cohérence avec son paysage local.  Comme vu précédemment, les éléments patrimoniaux architecturaux du centre-ville de Dijon (~4km) sont éloignés du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un milieu anthropisé, pour lequel le foncier est réservé pour un éventuel futur passage en 2x2 voies. Le PLUi de Dijon Métropole couvrant Dijon, Ahuy et les communes riveraines veille à limiter l'étalement urbain. En particulier, l'échangeur d'Ahuy se situe entre deux secteurs restant "à urbaniser". Dès lors, l'amélioration des conditions de circulation contribuera au maintien du dynamisme économique d'une zone déjà aménagée et les améliorations apportées par ce projet, du fait du cadre prescriptif fixé par le PLUi, ne conduiront pas à des effets néfastes à moyen ou long termes.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'éventuelle mise à 2x2 voies complète de la LINO n'est pas programmée à ce jour.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

De manière générale :

Éviter : Maintien dans les emprises prévues, projet concentré sur un secteur déjà anthropisé, pas d'impact sur le ruisseau du Suzon car adaptation de la géométrie des bretelles de sorte à ne pas modifier son franchissement actuel.

Réduire : Recherche de compacité dans l'aménagement d'une route existante avec des parties partiellement réutilisables dans l'hypothèse du projet futur 2x2 voies sont privilégiés.

Un coordonnateur environnemental écologue intervient dans le projet en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Durant les phases d'études ultérieures, des mesures d'évitement et réduction seront recherchées afin d'adapter au mieux les travaux à l'environnement, notamment dans le cadre des procédures environnementales évoquées dans la rubrique 4.4.

Il n'apparaît aujourd'hui pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation et cela sera approfondi dans le cadre de la poursuite du projet

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet consiste en la création d'un giratoire et de trois bretelles pour compléter un échangeur d'une route nationale mise en service en 2014. L'optimisation du bénéfice coût & impacts/avantages (fluidité, sécurité) est recherchée, le projet est proportionné aux objectifs poursuivis.

Compte-tenu de la compacité du projet, de sa localisation accolée à une route existante dans un milieu anthropisé, des effets positifs attendus sur la fluidité du trafic incluant des réductions d'émissions de polluants dans l'air, de nuisances sonores et des mouvements conflictuels, au regard des mesures d'évitement et réductions pré-identifiées qui seront approfondies dans les phases d'études ultérieures et du fait que les impacts environnementaux résiduels identifiés apparaissent maîtrisés, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire ici.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Note portant sur le recensement et l'appréciation des enjeux environnementaux autour du projet de ré-aménagement de l'échangeur d'Ahuy
- Extrait de l'étude Faune-Flore d'août 2021, en cours, pages 56 à 102, correspondant à l'état initial de la zone d'étude.
- Synoptiques/plans de l'existant et du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Besançon

le, 06/09/2021

Signature



Renaud  
DURAND  
renaud.durand  
2021.09.06  
07:24:46  
+02'00'

## 4 ETAT INITIAL

### 4.1 Flore/habitats

#### 4.1.1 Données générales

Le site d'étude est composé principalement de milieux ouverts (prairies) et d'infrastructures routières (rond-point, bande roulante, bassins collecte eaux pluviales). Cet ensemble est en grande partie artificiel et date de la mise en place de la liaison nord-ouest de Dijon (LiNO) en 2014. Un fin liseré boisé souligne le passage du Suzon en limite nord-est de l'aire d'étude immédiate.

#### 4.1.2 Description des habitats

Le **tableau 10** liste l'ensemble des habitats inventoriés sur l'aire d'étude immédiate. Les habitats sont référencés sous leur code EUNIS et lorsque c'est le cas, sous leur code Natura 2000 (version EUR 28). Les surfaces estimées pour chaque type de milieu sont calculées à partir du SIG.

La **figure 15** répertorie l'ensemble des habitats, naturels et artificiels, recensés sur l'aire d'étude et qualifiés selon leur dénomination EUNIS.

Type et intitulé de l'habitat	Code EUNIS	Directive habitat et code EUR 28		Surface en ha	% de l'aire d'étude immédiate
		Intérêt communautaire	Intérêt prioritaire		
♦ Infrastructures diverses	J4	-	-	4,2524	41,98
♦ Prairie de fauche	E2.22	6510	-	3,4502	34,06
♦ Verger à petits fruits	FB.31	-	-	1,6203	16,00
♦ Ripisylve	G1.212		91E0*	0,2243	2,21
♦ Haie, alignement d'arbres	FA	-	-	0,2165	2,14
♦ Pelouse sèche calcicole	E1.262	6210	-	0,1291	1,27
♦ Culture	I1.1	-	-	0,1262	1,25
♦ Lit mineur du Suzon	C2.5	-	-	0,1100	1,09
TOTAL				10,1290	100

**Tableau 10 : Liste des habitats recensés sur l'aire d'étude, statut et répartition surfacique**

L'ensemble des relevés de végétation réalisés pour identifier les habitats figure dans un tableau phytosociologique renvoyé en **annexe 1** de ce rapport.

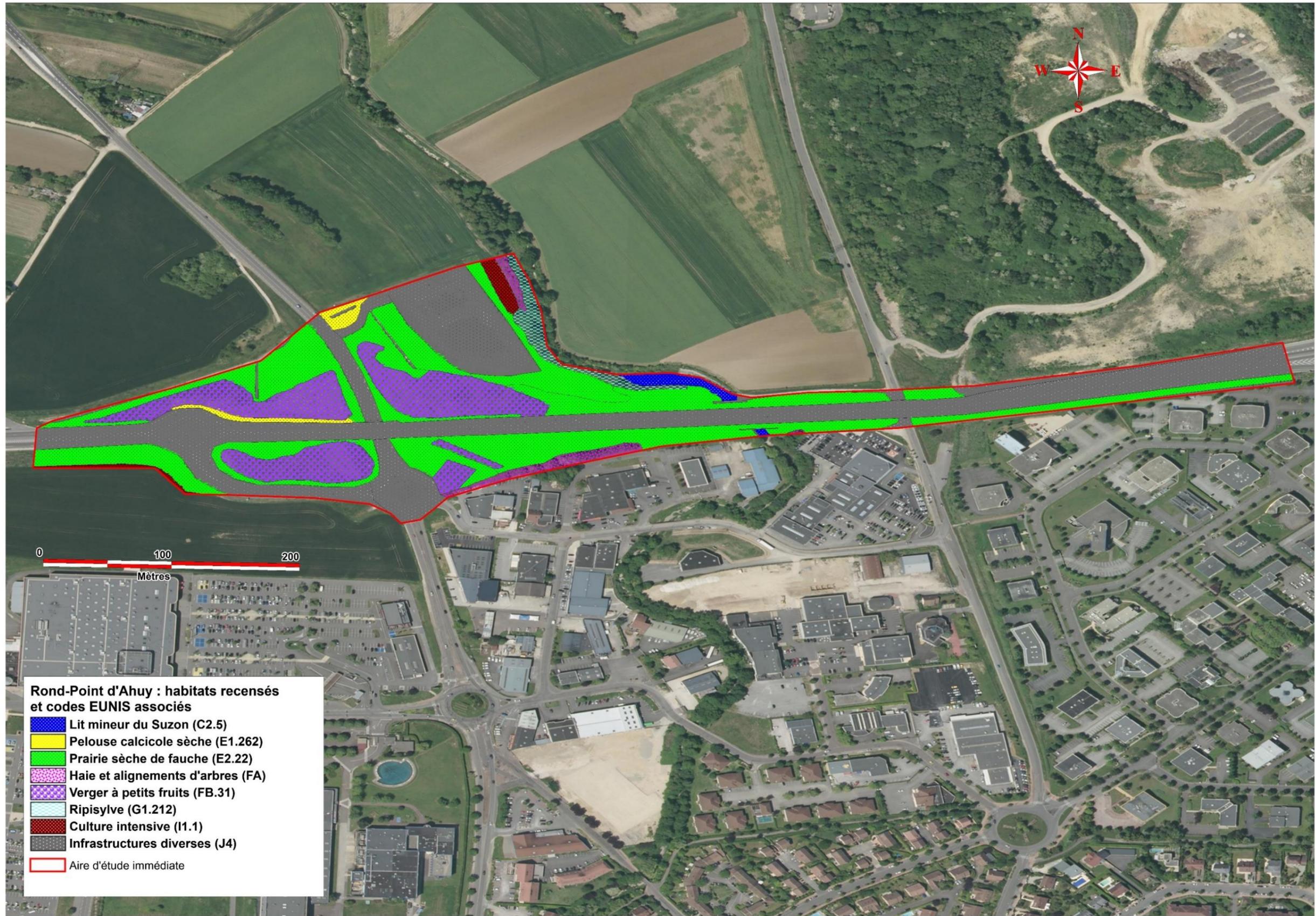


Figure 15 : Occupation du sol au sein de l'aire d'étude immédiate

#### 4.1.2.1 La ripisylve

Elle occupe une partie des berges du Suzon, là où le lit mineur est encore en eau de façon quasi pérenne.

La strate arbustive, peu dense ; est composé exclusivement de Frêne. La strate herbacée, du fait de la lumière arrivant au sol est par contre très fournie, composée de Cornouiller sanguin, Ronce des bois, Fusain d'Europe, Frêne, Noisetier... La strate herbacée est dominée par des espèces nitratophiles telles : Allaire pétiolée, Gaillet grateron, Ficaire, Lierre terrestre, Ortie dioïque...

Cet habitat relève de l'alliance de l'*Alnion incanae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski et Wallisch 1928.



Aspect de la ripisylve sur les berges du Suzon

**La ripisylve est un habitat déterminant pour les ZNIEFF. Il est affecté du code EUNIS G1.212 sous l'intitulé "Bois des rivières à débit rapide à *Fraxinus* et *Alnus*". Il est également inscrit à l'annexe I de la Directive habitats faune flore (DHFF) sous le code 91E0\* et l'intitulé "Frênaies-érablaies des rivières à eaux vives sur calcaires". Il est désigné comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire.**

#### 4.1.2.2 Les prairies de fauche

En dehors des infrastructures routières, c'est l'habitat le plus représenté sur l'aire d'étude immédiate. Il s'étend sur la majorité des talus routiers. Les prairies de fauche du site sont d'installation récente et en grande partie artificialisées, liées à l'aménagement de la LiNO. Cette artificialisation de l'habitat se reconnaît à l'analyse des cortèges floristiques. Si le fond est typique des prairies sèches voire des pelouses calcaires (espèces présentes dans les terres remaniées et rééталées sur les talus) comme le Brome érigé et le Fromental, des ensemencements ont été réalisés avec des espèces non caractéristiques des prairies colonisant les sols calcaires.

Le tableau suivant établit un comparatif entre espèces typiques des prairies sèches calcaires et des espèces issues d'ensemencement récent. Parmi ces dernières, le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*) couvre de larges étendues.

Espèces caractéristiques	Espèces issues d'ensemencement
Brome érigé ( <i>Bromopsis erectus</i> ) Fromental ( <i>Arrhenatherum elatius</i> ) Lupuline ( <i>Medicago lupulina</i> ) Pâturin des prés ( <i>Poa pratensis</i> )	Chiendent rampant ( <i>Elytrigia repens</i> ) Luzerne ( <i>Medicago sativa</i> ) Fève ( <i>Vicia faba</i> )

Les prairies de fauches sèches relèvent de l'alliance de l'*Arrhenatherion elatioris* W.Koch 1926.



*Prairie de fauche à Fromental sur talus*



*Prairie de fauche à proximité du Suzon*

**La prairie de fauche est un habitat déterminant pour les ZNIEFF. Il est affecté du code EUNIS E2.22 sous l'intitulé "Prairies de fauche planitiales subatlantiques". Il est également inscrit à l'annexe I de la Directive habitats faune flore (DHFF) sous le code 6510 et l'intitulé "Prairies maigres de fauche". L'habitat est désigné comme habitat d'intérêt communautaire.**

#### *4.1.2.3 Les pelouses sèches calcicoles*

Faiblement représentés sur le site, quelques lambeaux de pelouses sèches calcicoles sont installés sur des sols calcaires peu épais ou sur une partie des talus routiers. Le cortège floristique est largement dominé par le Brome érigé (*Bromopsis erectus*), accompagné par quelques espèces caractéristiques de ce type de milieu thermophile : Petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*), Petit myosotis (*Myosotis ramosissima*)... Cependant, la faible naturalité de ces milieux récemment installés sur des substrats remaniés par l'aménagement routier, ne permet pas l'expression d'une grande diversité spécifique. Les espèces emblématiques des pelouses calcaires sont rares ou absentes comme les orchidées (en dehors de l'Orchis pyramidale), l'Hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium*), le Fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), la Petite brize (*Briza media*)...

Les pelouses calcaires de l'aire d'étude immédiate se rattachent à l'alliance du *Mesobromion erecti* Braun-Blanq. et Moor 1938, sous une forme appauvrie.



*Lambeau de pelouse calcicole sur talus*

La pelouse calcicole est un habitat déterminant pour les ZNIEFF. Il est affecté du code EUNIS E1.262 sous l'intitulé "Pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus*". Il est également inscrit à l'annexe I de la Directive habitats faune flore (DHFF) sous le code 6210 et l'intitulé "Pelouses calcicoles mésophiles". L'habitat est désigné comme habitat d'intérêt communautaire (non prioritaire du fait de l'absence d'un cortège important d'orchidées).

#### 4.1.2.4 Le lit mineur du Suzon

Une portion du lit mineur du Suzon est englobée dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate. La partie amont encore en eau est longée par la ripisylve décrite précédemment mais la partie aval du lit est à sec une grande partie de l'année. Le lit mineur est envahi par une friche arbustive composée de Saule pourpre (*Salix purpurea*), de Houblon (*Humulus lupulus*) d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)... La strate herbacée moins dense, est composée principalement d'espèces hygrophiles : Glycérie (*Glyceria sp.*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*).



*Lit mineur du Suzon à sec*

Le lit mineur des du Suzon n'est pas déterminant pour les ZNIEFF et n'a pas de statut patrimonial particulier. Il porte le code EUNIS C2.5 et l'intitulé "Eaux courantes temporaires ».

#### 4.1.2.5 Haie et alignement d'arbres

Des haies assez hautes sont présentes sur l'aire d'étude immédiate. Les espèces qui les composent sont courantes et représentatives de celles observées sous couvert forestier : Erable champêtre, Orme champêtre, Cornouiller sanguin...

La diversité des haies observées, tant du point de vue de la structure que de la composition floristique, ne permet pas de les rattacher avec sûreté à la classification phytosociologique usuelle.



*Haie peu structurée en bordure de talus*

Les haies portent le code EUNIS FA. Elles ne sont pas déterminantes pour les ZNIEFF en région Bourgogne-Franche-Comté.

#### 4.1.2.6 Verger à petits fruits

Une partie du site réaménagé a fait l'objet de plantations ornementales à base de Groseiller rouge. Les vergers à petits fruits n'ont pas de statut patrimonial particulier. Ils portent le code EUNIS FB.31 et l'intitulé "Vergers d'arbustes et arbres bas".



*Verger de Groseiller rouge*

## 4.1.2.7 Habitats artificiels

Dans cette catégorie figurent les cultures intensives et les infrastructures routières ou liés à la bande roulante. Ces milieux n'ont aucun statut patrimonial.

## 4.1.3 La flore

## 4.1.3.1 Inventaire générale des espèces

Le **tableau suivant** liste l'ensemble des espèces végétales recensées sur l'aire d'étude immédiate. Cette liste a été comparée à celle issue des travaux d'inventaire du Conservatoire Botanique National du Bassin parisien, afin de vérifier la présence éventuelle d'espèces végétales à statut de protection. Les listes produites par le Conservatoire sont communales et s'appliquent donc à des territoires plus vastes que la zone d'emprise du projet.

La présente liste (111 taxons) ne comprend que les espèces végétales identifiées sur l'aire d'étude immédiate.

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre		LC
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore		LC
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille		LC
<i>Agrimonia eupatorium</i>	Aigremoine		LC
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire pétiolée		LC
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés		LC
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois		LC
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Persil sauvage		LC
<i>Arrhenatherium elatius</i>	Fromental		LC
<i>Artemisia vulgare</i>	Armoise commune		LC
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Réglisse sauvage		LC
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune		LC
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois		LC
<i>Bromopsis erectus</i>	Brome érigé		LC
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile		LC
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque		LC
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse à pasteur		LC
<i>Carex pairae</i>	Laïche de Paira		LC
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée		LC
<i>Cerastium fontanum</i>	Céaïste de fontaine		LC
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs		LC
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commune		LC
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite		LC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs		LC
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		LC
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante		LC
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier		LC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style		LC
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet		LC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		LC

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage		LC
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine		LC
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant		LC
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë		LC
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine		LC
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit cyprès		LC
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe		LC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé		LC
<i>Galium aparine</i>	Gaillet grateron		LC
<i>Galium molugo</i>	Gaillet mou		LC
<i>Galium pumilum</i>	Gaillet rude		LC
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou		LC
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert		LC
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune		LC
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre		LC
<i>Glyceria sp.</i>	Glycérie		LC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant		LC
<i>Hieracium pilosella</i>	Epervière piloselle		LC
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande berce		LC
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon		LC
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc		LC
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé		LC
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse aphyllé		LC
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée		LC
<i>Lathyrus odoratus</i>	Pois de senteur		LC
<i>Lathyrus pratense</i>	Gesse des prés		LC
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide		LC
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre		LC
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène		LC
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune		LC
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie		LC
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé		LC
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune		LC
<i>Matricaria camomilla</i>	Camomille officinale		LC
<i>Medicago lupulina</i>	Lupuline		LC
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée		LC
<i>Melampyrum cristatum</i>	Mélampyre crêté		LC
<i>Myosotis arvense</i>	Myosotis des chmeps		LC
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux		LC
<i>Onobrychis vicifolia</i>	Sainfoin		LC
<i>Ononis repens</i>	Arrête Bœuf		LC
<i>Onopordium acanthium</i>	Chardon aux ânes		LC

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire		LC
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun		LC
<i>Papaver rheas</i>	Coquelicot		LC
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère		LC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé		NA
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés		LC
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun		LC
<i>Potentilla reptans</i>	Quintefeuille		LC
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse		LC
<i>Ranunculus ficaria</i>	Renoncule ficaria		LC
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller rouge		LC
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier		NA
<i>Rosa canina</i>	Eglantier		LC
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce des bois		LC
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage		LC
<i>Rumex crispus</i>	Patience à feuilles crêpues		LC
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Patience d'eau		LC
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses		LC
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre		LC
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe		LC
<i>Shenodorus arundinaceus</i>	Fétuque élevée		LC
<i>Shenodorus pratensis</i>	Fétuque des prés		LC
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc		LC
<i>Silene otites</i>	Silène cure-oreille		LC
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude		LC
<i>Stachys byzantina</i>	Epiaire de Byzance		LC
<i>Stachys recta</i>	Epiaire droite		LC
<i>Tanacetum parthenium</i>	Grande Camomille		LC
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit		LC
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine		LC
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés		LC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés		LC
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant		LC
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre		LC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque		LC
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire		LC
<i>Vicia faba</i>	Fève		LC
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à petites feuilles		LC
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois		LC

Tableau 11 : Espèces végétales identifiées sur l'aire d'étude immédiate

#### 4.1.3.2 Synthèse

L'inventaire de la flore en place n'a pas donné lieu à la découverte d'espèce végétale protégée en région Bourgogne-Franche-Comté ou figurant sur la liste rouge régionale.

Parmi les espèces exogènes identifiées (NA), il faut signaler la présence du Robinier (*Robinia pseudoacacia*).

#### 4.1.4 Zones humides

##### 4.1.4.1 Approche de terrain

Sur le terrain, la recherche des zones humides s'est faite concomitamment à l'inventaire des habitats (recherche d'espèces hygrophiles). Les relevés floristiques n'ont pas fait l'objet de sondages pédologiques.

##### 4.1.4.2 Analyse des relevés de végétation

Parmi les relevés effectués sur l'aire d'étude immédiate, seuls les relevés 735 et 754 présentent des espèces hygrophiles couvrant plus de 50% du couvert végétal. Ces relevés concernent la ripisylve qui borde le Suzon et une partie du lit mineur actuellement à sec.

La **carte suivante** localise les zones humides identifiées sur l'aire d'étude immédiate.

Elles s'étendent sur 0,334 ha (calcul par SIG).

|

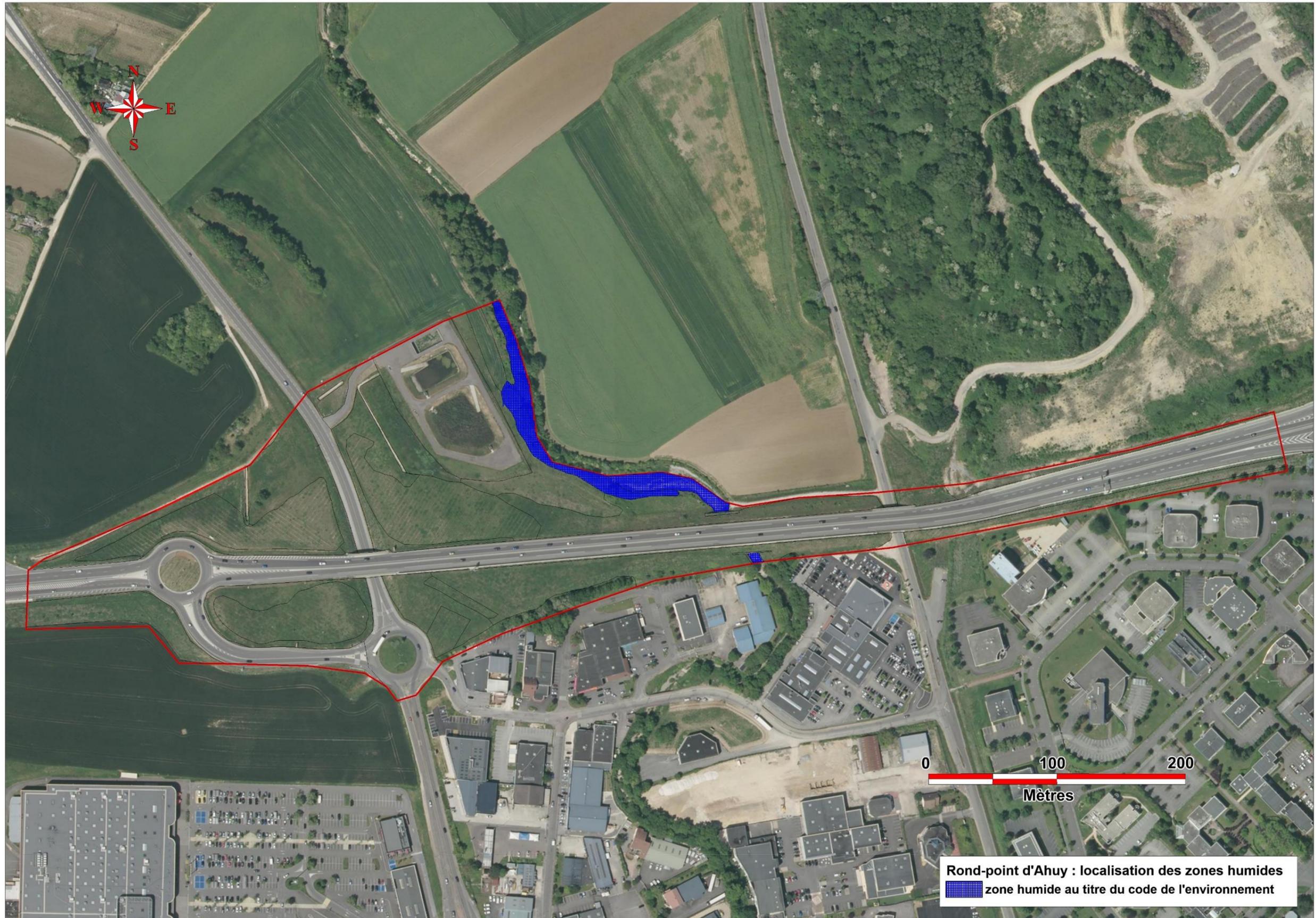


Figure 16 : Localisation des zones humides sur l'aire d'étude immédiate

#### 4.1.5 Enjeux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides

##### 4.1.5.1 Hiérarchisation des habitats

La hiérarchisation des habitats est dictée, d'une part par le statut des habitats dans la **réglementation européenne (Natura 2000), nationale et régionale**, et d'autre part par la **fonctionnalité des habitats**.

La fonctionnalité est l'ensemble des fonctions écologiques nécessaires au maintien ou à la pérennité du fonctionnement d'un écosystème ou d'un habitat.

L'analyse du fonctionnement d'un écosystème offre un schéma théorique de fonctions biologiques. Elles sont multiples mais peuvent se décliner selon quatre catégories principales :

- Fonction d'échange ou de transfert (eau, éléments minéraux, matière organique),
- Fonction de filtre physique (ombrage du couvert forestier, assimilation d'éléments chimiques...);
- Fonction de support (végétation) et d'habitats refuges. Les fonctions de support induisent les fonctions d'abris pour la faune. Plus le couvert végétal s'étoffe et se stratifie, plus la faune s'enrichit en espèces, quel que soit la catégorie ;
- Fonction de corridor. Le rôle joué par le corridor dépend de sa structure, de sa place dans le paysage et des caractéristiques biologiques des espèces végétales considérées. Plus la connectivité entre corridors est importante, plus les échanges augmentent.

Ces divers approches et constats nous permettent d'établir une hiérarchie au niveau de l'intérêt patrimonial parmi les habitats identifiés sur le site, décrite dans le **tableau suivant**.

Les habitats sont classés par ordre d'importance décroissante par rapport à leur statut réglementaire de protection, à la flore patrimoniale qu'ils peuvent abriter et au nombre de fonctions qu'ils exercent (plus il y a de fonctions, plus la fonctionnalité de l'habitat est importante).

Habitats	Statut	Flore patrimoniale associée	Fonctionnalité par rapport à la végétation	Enjeux
<b>Ripisylve (G1.213)</b>	Intérêt d'intérêt communautaire prioritaire Code natura : 91E0*	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Moyenne</b> Zone humide Filtre physique et biologique Habitat refuge de faible dimension Corridor avec autres milieux	<b>Fort</b>
<b>Pelouse sèche calcicole (E1.262)</b>	Intérêt d'intérêt communautaire Code natura : 6210	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Moyenne</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de très faible dimension Corridor avec autres milieux	<b>Fort</b>
<b>Prairie de fauche (E2.22)</b>	Intérêt d'intérêt communautaire Code natura : 6510	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Moyenne</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de moyenne dimension Corridor avec autres milieux	<b>Moyen</b>
<b>Lit mineur (C2.5)</b>	-	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Moyenne</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de moyenne dimension Zone humide	<b>Moyen</b>

			Corridor avec autres milieux	
<b>Haie, alignement d'arbres</b>	-	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Faible</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de faible dimension Corridor avec autres milieux	<b>Faible</b>
<b>Verger</b>	-	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Faible</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de faible dimension Corridor avec autres milieux	<b>Faible</b>
<b>Culture</b>	-	Absence d'espèce végétale protégée	<b>Faible</b> Filtre physique et biologique Habitat refuge de faible dimension	<b>Faible</b>
<b>Infrastructures diverses</b>	-	-	Nul	Nul

**Tableau 12 : Hiérarchisation de l'état patrimonial des habitats recensés sur l'aire d'étude immédiate**

La **figure 15** localise les habitats dont l'intérêt patrimonial est avéré : habitat d'intérêt communautaire (prioritaire ou pas) relevant de la directive habitat faune flore, habitat déterminant pour les ZNIEFF en Bourgogne ou habitat assurant un nombre important de fonctions biologiques.

Trois habitats sont concernés :

- La ripisylve (déterminant ZNIEFF, intérêt communautaire prioritaire et zone humide),
- La pelouse calcicole (déterminant ZNIEFF, intérêt communautaire)
- La prairie maigre de fauche (déterminant ZNIEFF, intérêt communautaire).

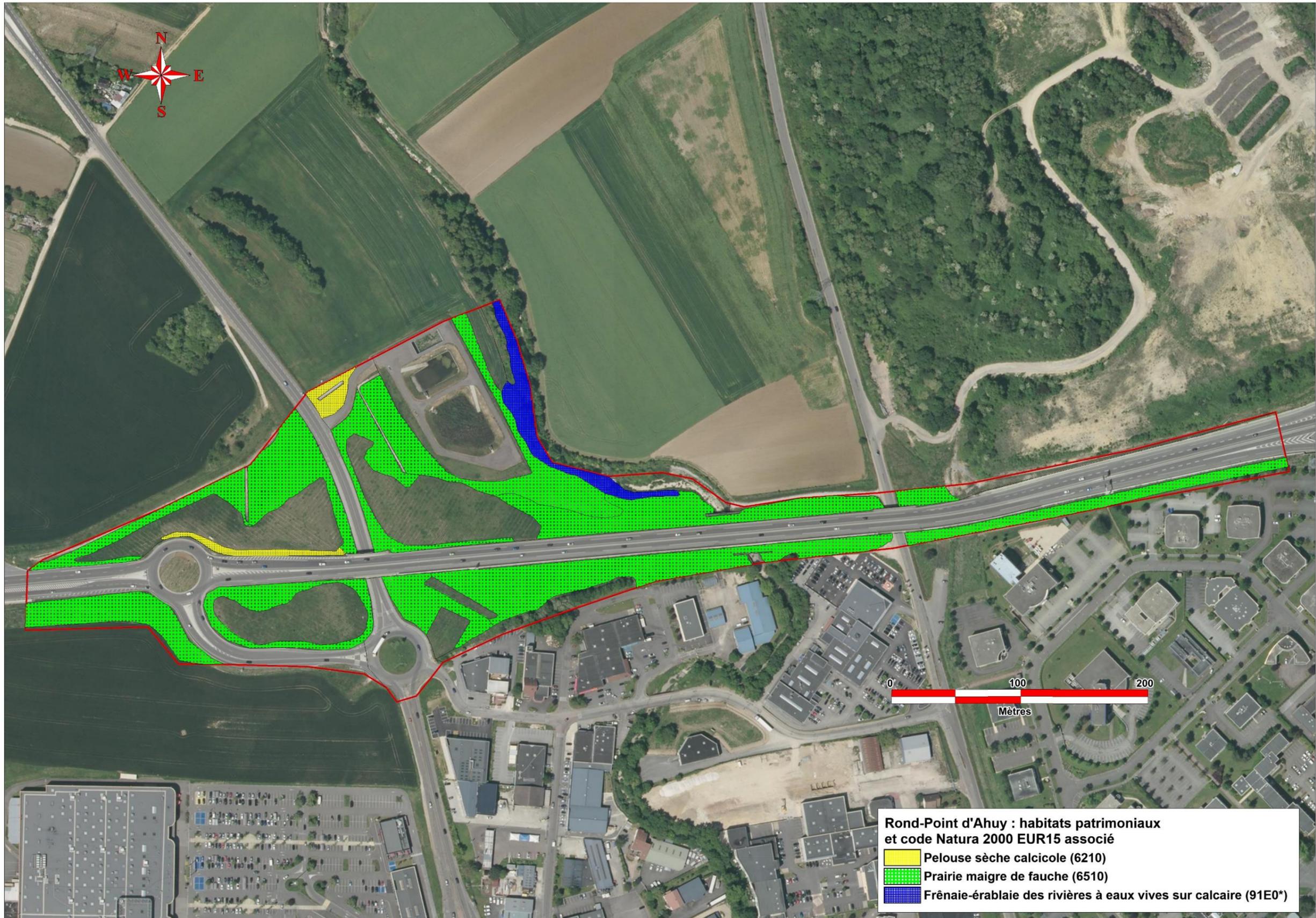


Figure 17 : Habitats d'intérêt patrimonial sur l'aire d'étude immédiate

#### 4.1.5.2 Synthèse des enjeux

La synthèse des trois chapitres précédents conduit à la réalisation d'une carte des enjeux environnementaux vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides (**Cf. figure 16**) et à des constats nuancés selon le secteur de l'aire d'étude immédiate.

Les enjeux environnementaux sont classés en trois catégories :

- Enjeux nuls, correspondant à des habitats artificiels, à fonctionnalité réduite ;
- Enjeux faibles, correspondant à des habitats non protégés, à fonctionnalité réduite ;
- Enjeux moyens, correspondant à des habitats déterminants pour la désignation de ZNIEFF ou inscrits à la Directive habitats relativement communs, à fonctionnalité moyenne. Ce sont des zones à biodiversité « ordinaire » mais souvent aussi patrimoniale pouvant abriter des espèces protégées ;
- Enjeux forts, correspondant à des habitats déterminants pour la désignation de ZNIEFF ou inscrits à la Directive habitats, à fonctionnalité importante. Ce sont par exemple des zones dites de « biodiversité remarquable », tels que les habitats d'intérêt communautaire prioritaire.

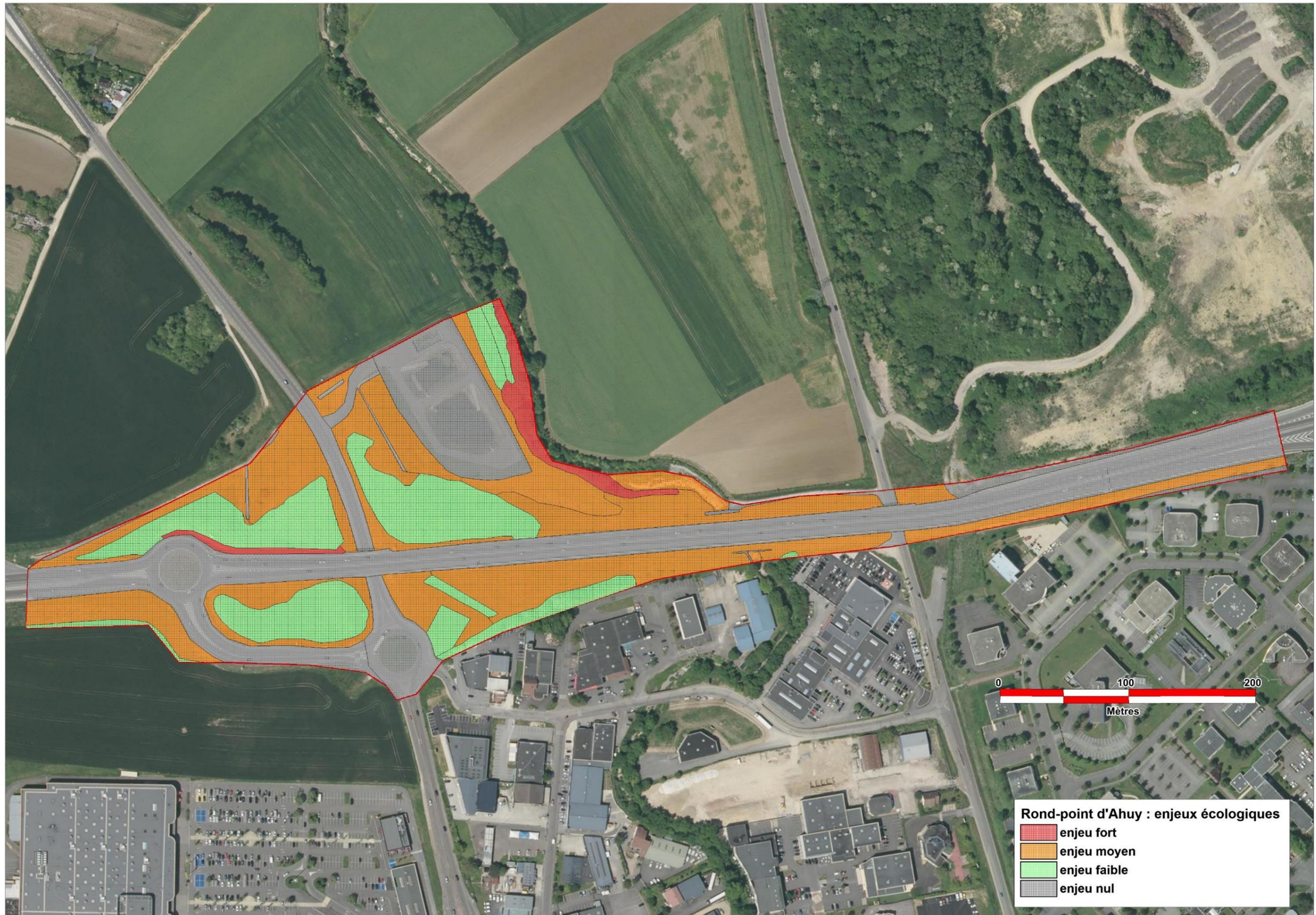


Figure 18 : Enjeux écologiques vis-à-vis de la flore, des habitats et des zones humides au sein de l'aire d'étude immédiate

## 4.2 Avifaune

### 4.2.1 Nidification

Le **tableau suivant** présente les résultats des points d'écoute de 20 minutes.

	1	2	3	4	5	6	7
<b>Alouette des champs</b> ( <i>Alauda arvensis</i> )	2		1		1		
<b>Bergeronnette grise</b> ( <i>Motacilla alba</i> )	1						
<b>Bergeronnette printanière</b> ( <i>Motacilla flava</i> )					1		
<b>Bruant zizi</b> ( <i>Emberiza cirlus</i> )	1	2	1	1		1	
<b>Buse variable</b> ( <i>Buteo buteo</i> )			1				
<b>Chardonneret élégant</b> ( <i>Carduelis carduelis</i> )	1				1		
<b>Corbeau freux</b> ( <i>Corvus frugilegus</i> )		1					
<b>Corneille noire</b> ( <i>Corvus corone</i> )	1	1	1	1	1	1	
<b>Etourneau sansonnet</b> ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	3						
<b>Faucon crécerelle</b> ( <i>Falco tinnunculus</i> )	1			1			1
<b>Fauvette babillarde</b> ( <i>Curruca curruca</i> )	1						
<b>Fauvette grisette</b> ( <i>Sylvia communis</i> )	1		1	1		1	1
<b>Fauvette à tête noire</b> ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	2	1	1	1	1	1	1
<b>Grimpereau des jardins</b> ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	1						
<b>Héron cendré</b> ( <i>Ardea cinerea</i> )						1	
<b>Hirondelle rustique</b> ( <i>Hirundo rustica</i> )	1	2		3			
<b>Hypolaïs polyglotte</b> ( <i>Hypolaïs polyglotta</i> )				1			
<b>Linotte mélodieuse</b> ( <i>Linaria cannabina</i> )				1			
<b>Martinet noir</b> ( <i>Apus apus</i> )	5	1			1		2
<b>Merle noir</b> ( <i>Turdus merula</i> )	3	2			2	1	1
<b>Mésange bleue</b> ( <i>Cyanistes caeruleus</i> )	1	1					
<b>Mésange charbonnière</b> ( <i>Parus major</i> )	1	1	1	1		1	1
<b>Moineau domestique</b> ( <i>Passer domesticus</i> )			1		1	2	1
<b>Pie bavarde</b> ( <i>Pica pica</i> )		1					
<b>Pigeon ramier</b> ( <i>Columba palumbus</i> )	1		4	4		1	3
<b>Pinson des arbres</b> ( <i>Fringilla coelebs</i> )	1	1		1	1	2	
<b>Rossignol philomèle</b> ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	1	1	1	1	1		
<b>Rougequeue noir</b> ( <i>Phoenicurus ochruros</i> )						1	1
<b>Serin cini</b> ( <i>Serinus serinus</i> )					1		
<b>Tarier pâtre</b> ( <i>Saxicola rubicola</i> )	1	1			1		
<b>Verdier d'Europe</b> ( <i>Chloris chloris</i> )				1			

**Tableau 13 : Résultats des points d'écoute de 20 minutes**

Au total, durant le printemps 2021, 31 espèces ont été vues en période de nidification sur l'aire d'étude immédiate ou ses abords.

Le cortège avien observé traduit l'occupation du sol échantillonnée grâce aux points d'écoute et aux observations ponctuelles, à savoir une majorité d'espèces forestières plus ou moins strictes accompagnées d'espèces des milieux ouverts, des jardins et des habitations.

Ainsi la végétation varie de la strate herbacée (cultures majoritairement mais aussi prairies le long de la rocade) aux arbres de hauts jets parfois âgés (jardin, ripisylve du Suzon, boisement du centre de traitement des déchets), en passant bien sûr par tous les stades de développement de la végétation (lisières de forêt, buissons).

Les espèces forestières nichent soit dans les quelques bois présents au sein de l'aire d'étude immédiate ou en périphérie de celle-ci.

### Oiseaux nichant dans les milieux ouverts



*Talus enherbé le long de la rocade à gauche du chemin et culture céréalière à droite*

Les milieux ouverts (prairies, cultures) sont majoritaires au sein de l'aire d'étude immédiate.

Au printemps, au moment de la nidification, la majorité des cultures est déjà bien développée : la strate herbacée est haute, ôtant tout caractère minéral aux parcelles.

Les espèces caractéristiques de ce type de milieu sont : l'Alouette des champs, la Linotte mélodieuse, les Bergeronnettes grise et printanière, la Fauvette grisette, le Tarier pâtre.

### **Aucun rapace n'est nicheur dans ce type de milieux (vérification de l'absence de Busard cendré ou Saint-Martin).**

L'Alouette des champs est considérée comme « quasi-menacée » sur les listes rouges des espèces nicheuses en Bourgogne et en France. La Linotte mélodieuse est considérée comme « vulnérable » (VU) sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Le Tarier pâtre est considéré comme « quasi-menacé » (NT) sur cette même liste rouge.

Toutes les autres espèces nicheuses sont communes pour la Bourgogne.

### Oiseaux nichant dans les boisements



*Ripisylve le long du Suzon*

Les boisements sont peu présents au sein de l'aire d'étude immédiate. Ils sont situés essentiellement en bordure du Suzon.

A partir des points d'écoute, il est possible d'inventorier les espèces dans un rayon de 400 à 500 m autour de l'observateur. C'est pourquoi des espèces forestières sont inventoriées en dehors de l'aire d'étude immédiate, des boisements étant présents en périphérie de cette aire (autour du centre de traitement des déchets par exemple).

Les arbres sont d'âge varié et caractérisent un taillis sous futaie.

Ces boisements accueillent une diversité d'oiseaux nicheurs : Mésanges, Pigeon ramier, Pinson des arbre dans les arbres de haut-jet ; fauvettes, Bruant zizi, Rossignol philomèle dans les buissons.

## Oiseaux nichant les bâtiments



Le sud de l'aire d'étude immédiate est urbanisé (au sud de la rocade de Dijon).

Ce secteur de l'aire d'étude est propice à l'accueil d'oiseaux des espaces verts et des bâtiments.

Le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Rougequeue noir fréquentent ce type d'habitat.

Au-delà de l'aire d'étude immédiate, l'agglomération de Dijon est propice à la nidification de l'Hirondelle rustique et du Martinet noir.

*Zone d'activité commerciale au sud de l'aire d'étude immédiate*

Le Verdier d'Europe, le Serin cini et le Chardonneret élégant sont considérés comme « vulnérables » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Le Chardonneret élégant est également « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Bourgogne.

## Cas particulier des rapaces

Deux espèces de rapaces diurnes sont nicheuses au sein ou autour de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du Faucon crécerelle (au moins un couple dans les boisements du centre de stockage de déchets) et de la Buse variable (au moins un couple vers le village d'Ahuy).

Ces espèces sont communes pour la Bourgogne. Elles peuvent chasser sur l'aire d'étude immédiate, dans les milieux ouverts (cultures, prairies). Le Faucon crécerelle est considéré comme « quasi-menacé » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Le **tableau suivant** présente les différentes espèces observées avec leur patrimonialité, les effectifs nicheurs estimés au sein de l'aire d'étude immédiate ainsi que les enjeux associés.

Nom scientifique	Espèce	Statut de protection			Statut de conservation			Espèce déterminante ZNIEFF Bourgogne	Patrimonialité en période nidification	Effectifs nicheurs estimés en 2021	Enjeux
		Protection France	Convention Berne	Directive Oiseaux	Liste rouge nicheurs Bourgogne 2015	Listes rouge européenne UICN 2015	Liste rouge nationale Nicheurs 2016				
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Esp, biot	3		LC	LC	LC	-	Faible	0 (hors zone)	Très faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Esp, biot	2		LC	LC	NT	-	Moyenne	0 (hors zone)	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Esp, biot	3	II/1, III/1	LC	LC	LC	-	Faible	1-4	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Esp, biot	2		-	LC	NT	-	Moyenne	0 (hors zone)	Très faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ch	3	II/2	LC	LC	LC	-	Faible	1-5	Faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-4	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Esp, biot	2		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Esp, biot	3		LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Ch, Nu		II/2	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Ch, Nu	3	II/2	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Ch, Nu		II/2	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Ch, Nu		II/2	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Esp, biot			LC	-	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Esp, biot	2		VU	LC	VU	-	Moyenne	1-2	Moyen
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Esp, biot	2		LC	LC	VU	-	Moyenne	1-2	Moyen
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Esp, biot	3		LC	LC	LC	-	Faible	1-4	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Esp, biot	2		DD	LC	VU	-	Moyenne	1-2	Moyen
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Esp, biot	2		LC	LC	VU	-	Moyenne	1-2	Moyen
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Esp, biot	2	-	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Esp, biot	2	-	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible

Nom scientifique	Espèce	Statut de protection			Statut de conservation			Espèce déterminante ZNIEFF Bourgogne	Patrimonialité en période nidification	Effectifs nicheurs estimés en 2021	Enjeux
		Protection France	Convention Berne	Directive Oiseaux	Liste rouge nicheurs Bourgogne 2015	Listes rouge européenne UICN 2015	Liste rouge nationale Nicheurs 2016				
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Esp, biot	3	-	LC	LC	LC	-	Faible	0 (hors zone)	Très faible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Esp, biot	3	-	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Esp, biot	3	-	DD	LC	NT	-	Moyenne	0	Faible
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Esp, biot	2	-	LC	LC	NT	-	Moyenne	1-2	Moyen
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	Esp, biot	2	-	DD	-	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Esp, biot	2	-	LC	LC	LC	-	Faible	1-2	Faible
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Ch	3	II/2	NT	LC	NT	-	Moyenne	1-2	Moyen

Tableau 14 : Statut patrimonial et enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs

**Catégories UICN pour les listes rouges**

Espèces menacées de disparition en métropole :

**VU**

Vulnérable

Autres catégories :

**NT**

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC**

Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

**DD**

Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

**Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF**

**D**

déterminant en Bourgogne

**Protection réglementaire en France**

**Esp, biot**

Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

**Chasse**

Espèce chassable

**Conventions internationales et Directives européennes**

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Aucune des espèces observées n'est déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne ou inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Vis-à-vis de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs :

- Est considérée comme quasi-menacée (NT) : l'Alouette des champs,
- Est considéré comme vulnérable (VU) : le Chardonneret élégant.

En croisant les informations relatives au statut de protection et au statut de conservation, le statut de patrimonialité est considéré comme moyen pour les espèces suivantes :

- Faucon crécerelle
- Alouette des champs,
- Hirondelle rustique,
- Chardonneret élégant,
- Linotte mélodieuse,
- Serin cini,
- Verdier d'Europe,
- Martinet noir,
- Tarier pâtre.

L'évaluation des enjeux pour chaque espèce tient compte :

- **du statut patrimonial de l'espèce** : celui-ci est lié au statut de protection (protection nationale, directive habitats ou oiseaux) mais également au statut de conservation (liste rouge, espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne).
- **des effectifs observés** au sein de l'aire d'étude immédiate (état de conservation des populations).

Les enjeux sont considérés comme moyens pour :

- le Chardonneret élégant,
- la Linotte mélodieuse,
- le Serin cini,
- le Verdier d'Europe,
- le Tarier pâtre,
- l'Alouette des champs.

Toutes les autres espèces présentent un enjeu faible ou très faible. La **figure suivante** localise les contacts avec ces différentes espèces.

**Vis-à-vis des oiseaux nicheurs, on peut considérer que**

- **Les enjeux sont moyens dans les parcelles de prairies, les buissons, la ripisylve : nidification du Chardonneret élégant, de la Linotte mélodieuse, le Serin cini, le Verdier d'Europe, le Tarier pâtre,**
- **Les enjeux sont faibles en cultures : nidification de l'Alouette des champs,**
- **Les enjeux sont nuls au niveau des infrastructures.**

La **figure suivante** présente les espèces à statut patrimonial et les enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs.

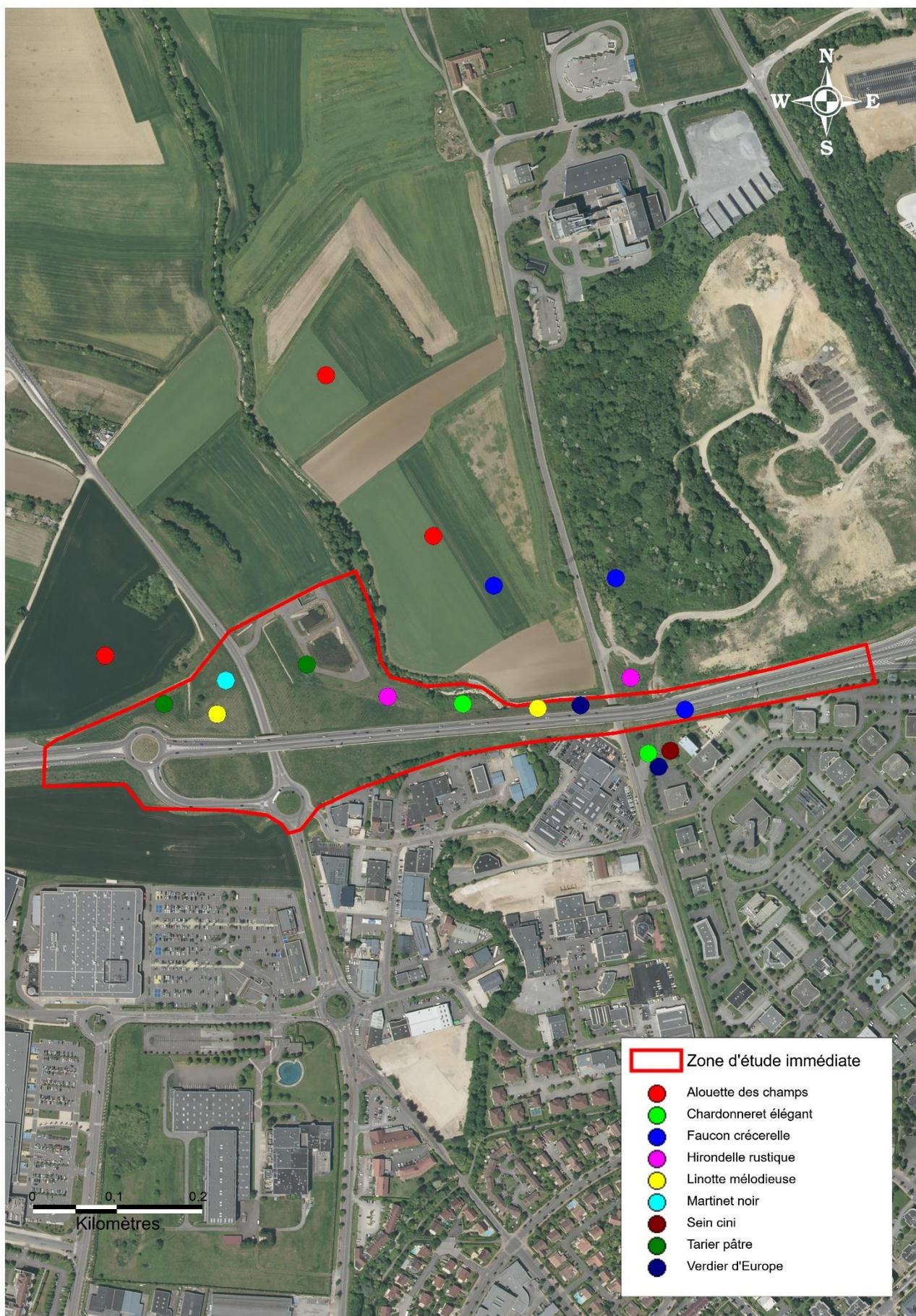


Figure 19 : Localisation des contacts avec différentes espèces d'oiseaux à statut patrimonial



Figure 20 : Enjeux vis-à-vis des oiseaux nicheurs

### 4.3 Batraciens

L'aire d'étude immédiate accueille deux types de milieux aquatiques susceptibles d'être utilisés par les batraciens :

- Deux bassins de stockage des eaux pluviales,
- Le ru du Suzon.

La **figure suivante** détaille la localisation de ces différents sites.

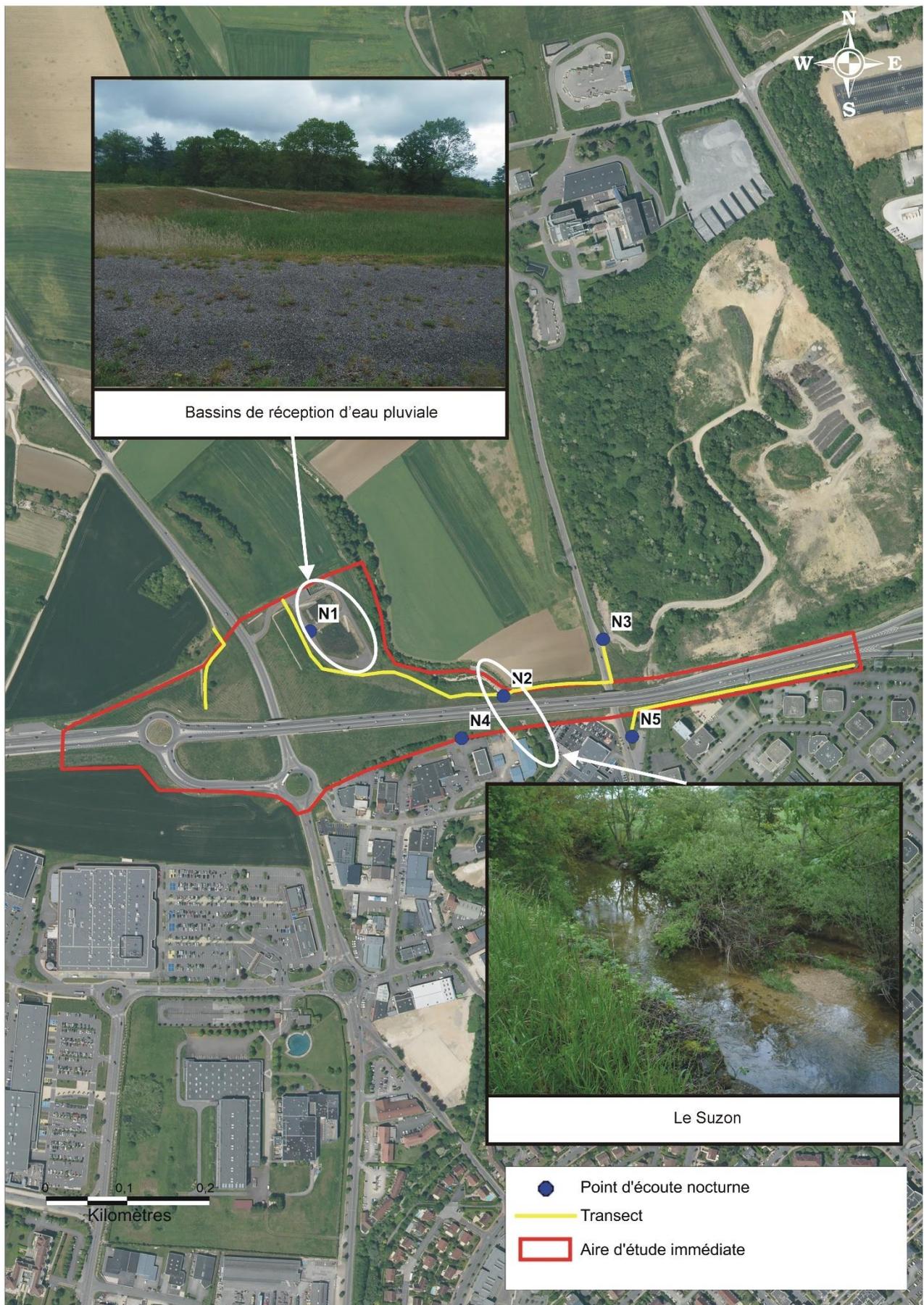


Figure 21 : Localisation des différents sites de reproduction de Batraciens au sein de l'aire d'étude immédiate

Le **tableau suivant** présente la valeur patrimoniale de la seule espèce de Batracien observée au sein de l'aire d'étude immédiate.

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convent. Berne	UICN Europe	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeux
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Esp	5	3	LC	NT	LC	-	Moyenne	Faible

**Tableau 15 : Statut patrimonial de l'unique espèce de batracien observée**

### Catégories UICN pour les listes rouges

Espèces menacées de disparition en métropole :

<b>NT</b>	NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
<b>LC</b>	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

### Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF

<b>Dét</b>	déterminant en Bourgogne
------------	--------------------------

### Protection réglementaire en France

<b>Esp, biot</b>	Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)
------------------	--

### Conventions internationales et Directives européennes

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

La Grenouille verte est protégée en France. Elle est inscrite sur la liste rouge des batraciens de France en tant qu'espèce « quasi-menacée » (NT). Elle reste une espèce à préoccupation mineure en Bourgogne.



Source : CAEI

La **Grenouille verte** possède une amplitude écologique large et colonise différents milieux : plans d'eau, bassins d'espaces verts, étangs, mares, bassins d'agrément.

Elle est fréquente sur l'aire d'étude immédiate puisqu'une belle population a été entendue au niveau des deux bassins de collecte des eaux pluviales aussi bien de jour que de nuit. Elle a également été observée au niveau du ru du Suzon et dans un fossé arrivant dans les bassins de collecte.

**Au sein de l'aire d'étude immédiate, la présence des deux bassins de collecte des eaux pluviales et du Suzon est à l'origine de la présence d'une espèce de batraciens.**

**L'espèce reste commune en Bourgogne et présente un niveau de patrimonialité moyen (espèce quasi-menacée sur la liste rouge nationale).**

**Les enjeux sont faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. L'espèce est présente dans des bassins complètement artificiels. Les milieux herbacés autour des bassins de collecte des eaux pluviales constituent des sites de chasse et d'hivernage pour ce taxon.**

**Le Suzon bien qu'à sec une partie de l'année constitue un corridor écologique de l'espèce, la ripisylve jouant un rôle d'abris lors des déplacements mais également durant l'hivernage. Les enjeux sont forts car c'est le seul milieu aquatique « naturel » de l'aire d'étude immédiate.**

Les **figures suivantes** localisent toutes les observations de batraciens et les enjeux.



Figure 22 : Localisation des observations de batraciens en 2021



Figure 23 : Enjeux vis-à-vis des batraciens

#### 4.4 Reptiles

Une seule espèce de reptiles a été inventoriée : le Lézard des murailles.

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats			Convent. Berne	UICN Europe	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeux
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Esp, biot	4		2	LC	LC	LC	-	Moyen	Faible	

Tableau 16 : Statut patrimonial de l'unique espèce de reptiles observée

##### Catégories UICN pour les listes rouges

LC

Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

##### Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF

Dét

déterminant en Bourgogne

##### Protection réglementaire en France

Esp, biot

Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

##### Conventions internationales et Directives européennes

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Le Lézard des murailles est protégé en France. Il est inscrit à l'annexe 4 de la Directive Habitats.



Source : CAEI

Peu exigeant, il est possible de retrouver le **Lézard des murailles** dans de multiples habitats pourvus qu'ils soient ensoleillés. Son régime alimentaire est principalement composé d'arachnides mais il consomme régulièrement coléoptères, diptères et hyménoptères.

Un individu a été observé autour des bassins de collecte des eaux pluviales du fait de la présence de milieux pierreux et herbacés.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, une seule espèce de reptiles a été observée, le Lézard des murailles. Elle fréquente différents types de milieux : prairies, milieux avec des pierres. Les enjeux vis-à-vis de ce taxon sont considérés comme faibles.

**Les grandes cultures, très anthropisées, sont défavorables à ce groupe : peu de nourriture, pas d'abris. Les enjeux sont très faibles.**

Les **figures suivantes** présentent la localisation des observations de reptiles ainsi que les enjeux vis-à-vis de ceux-ci.



Figure 24 : Localisation des observations de reptiles



Figure 25 : Enjeux vis-à-vis des reptiles

## 4.5 Mammifères

Deux espèces de mammifères terrestres ont été inventoriées lors des différentes sorties.

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convent. Berne	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeu
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Chasse			LC	LC	-	Faible	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Esp, biot			LC	LC	-	Faible	Faible

Tableau 17 : Espèces de mammifères observées

### Catégories UICN pour les listes rouges

LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
NT	Espèce quasi-menacée

### Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF

Dét	déterminant en Bourgogne
-----	--------------------------

### Protection réglementaire en France

Chasse	Espèce chassable
Esp, biot	Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

### Conventions internationales et Directives européennes

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Le Sanglier est chassable tandis que le Hérisson d'Europe est protégé en France. Ces deux espèces sont à « préoccupation mineure » (LC) sur la liste rouge des mammifères de Bourgogne.

La juxtaposition de milieux ouverts et fermés est favorable aux mammifères terrestres. Néanmoins l'aire d'étude immédiate a une faible superficie, se situe le long de la rocade de Dijon ou à côté d'une zone d'activité commerciale.

Ce contexte explique la faible diversité de mammifères terrestres observés. Pour rappel, la bibliographie cite 10 espèces de mammifères terrestres présentes sur l'ensemble de la commune d'Ahuy parmi lesquelles des espèces très communes comme le Chevreuil ou le Renard roux.

**Les enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres au sein de l'aire d'étude immédiate sont considérés comme faibles.**

La *figure suivante* localise toutes les observations de mammifères.



Figure 26 : Localisation des observations de mammifères terrestres



Figure 27 : Enjeux vis-à-vis des mammifères terrestres

## 4.6 Chiroptères

7 espèces de chiroptères ont été contactées lors de la nuit d'échantillonnage en détection acoustique :

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convent. Berne	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Statut sur zone d'étude (*)	Enjeu
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Esp, Biot	4	3	NT	LC	-	Faible	Ch. / Tr.	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Esp, Biot	4	2	LC	LC	-	Faible	Ch. / Tr.	Faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Esp, Biot	4	2	LC	DD		Moyenne	Tr.	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leislerii</i>	Esp, Biot	4	2	NT	NT	-	Moyenne	Ch. /Tr. / Re. / Gîte	Moyen
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Esp, Biot	4-2	2	LC	EN	Dét.	Forte	Ch. / Tr.	Moyen
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Esp, Biot	4-2	2	LC	LC	-	Faible	Ch. / Tr.	Faible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Esp, Biot	4	2	LC	DD	-	Moyenne	Tr.	Faible

Tableau 18 : Chiroptères contactés

### Catégories UICN pour les listes rouges

<b>EN</b>	En Danger d'extinction à l'état sauvage
<b>NT</b>	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
<b>LC</b>	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
<b>DD</b>	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

### Espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF

<b>Dét.</b>	Déterminant en Bourgogne
-------------	--------------------------

### Protection réglementaire en France

<b>Esp, biot</b>	Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)
------------------	--

### Conventions internationales et Directives européennes

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Le but du passage de détection était d'effectuer un échantillonnage et avoir un aperçu des espèces fréquentant ce secteur périurbain et pouvoir avoir une idée des secteurs les plus favorables, globalement, aux chiroptères.

Ainsi, et sans surprise, le point de détection situé au bord du Suzon (n° 1) a enregistré la plus forte activité globale ainsi que la diversité spécifique la plus importante avec 7 espèces contre 2 sur les points n°2 et n°3.

Ce point n°1 permet donc l'activité de chasse de certaines espèces de lisière comme les pipistrelles (ripsylve) et le déplacement d'autres très dépendantes des structures de végétation comme le Grand rhinolophe.

Par rapport aux différents groupes acoustiques nous pouvons résumer l'activité comme suit (on attire l'attention sur le caractère de ces « conclusions », lesquelles sont extraites sur une seule nuit de détection pendant toute une série

estivale. Un suivi plus régulier sur le site, ne faisant pas l'objet dans ce diagnostic, permettrait de conclure avec plus de justesse quant à l'utilisation de l'aire d'étude par le peuplement chiroptérologique) :

- **Groupe de pipistrelles** : les deux espèces anthropophiles (Pipistrelle commune et de Kuhl) sont présentes sur l'ensemble de l'aire immédiate et elles peuvent exploiter plusieurs types de milieux, naturels (lit du Suzon et ses berges), semi-naturels (prairies de fauche) ou d'origine humaine (autour de lampadaires, bassins d'eaux pluviales...). On note un contact sporadique de Pipistrelle pygmée, espèce plus inféodée aux secteurs humides.
- **Groupe de noctules et sérotines** : présence d'une seule espèce, contactée furtivement (Noctule de Leisler).
- **Groupe de murins** : la présence du Murin de Daubenton était suspectée sur les eaux calmes du Suzon. Sa détection furtive (1 seul contact) permet de conclure que lors de la soirée de détection, l'individu contacté était seulement en transit vers d'autres secteurs plus favorables à la chasse.
- **Groupe des oreillard**s : contacts de l'Oreillard gris au bord du Suzon.
- **Groupe de rhinolophes** : un contact d'un individu en transit le long de la ripisylve. La végétation des berges permet donc le déplacement de cette espèce très dépendante des linéaires de végétation pour ses déplacements.

Le linéaire matérialisé par le lit du Suzon (zone en eaux calmes favorable à l'émergence d'insectes) et ses berges végétalisées (ripisylve favorable à la chasse d'insectes et comme corridor de déplacement) et leurs lisières, constituent l'ensemble d'habitats le plus favorable globalement aux chiroptères. Les bassins de réception des eaux pluviales sont potentiellement un pôle attractif pour la chasse, avec des émergences d'insectes en période estivale. Les autres habitats constituent un enjeu faible mais elles peuvent servir également à l'activité de chasse d'insectes par des espèces généralistes, notamment quand les surfaces en herbe ne sont pas encore fauchées.

Les figures suivantes permettent de localiser spatialement les espèces contactées (nombre brut des contacts pendant la nuit indiqué entre parenthèse) et d'avoir une catégorisation des enjeux chiroptérologiques globaux par ensemble d'habitats de l'aire immédiate et ses environs proches, d'après les informations obtenues lors de la nuit de détection acoustique, l'analyse paysagère effectuée sur le terrain et la connaissance de la biologie, l'écologie et les différents statuts patrimoniaux et réglementaires des espèces contactées.

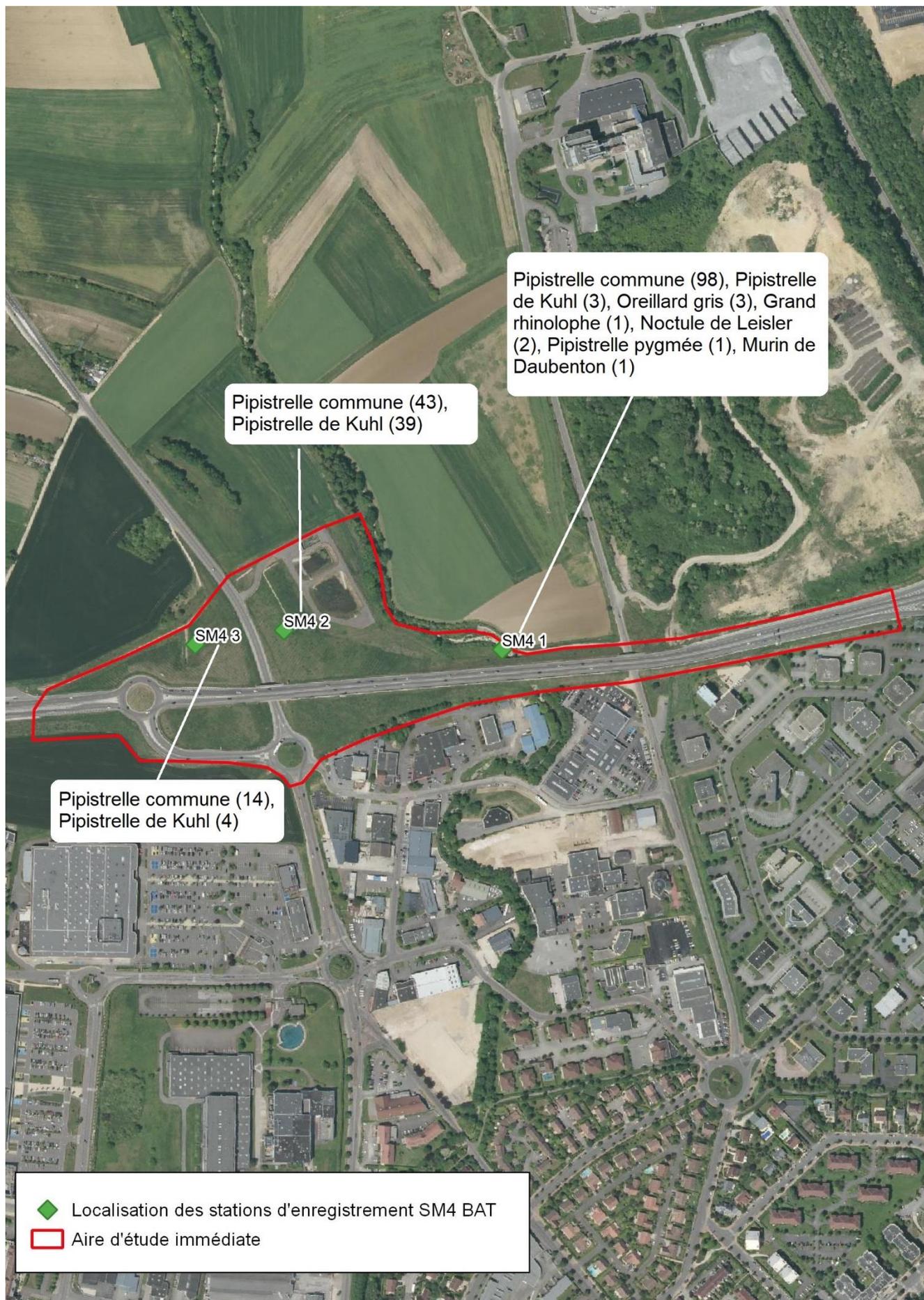


Figure 28 : Localisation des observations de mammifères terrestres

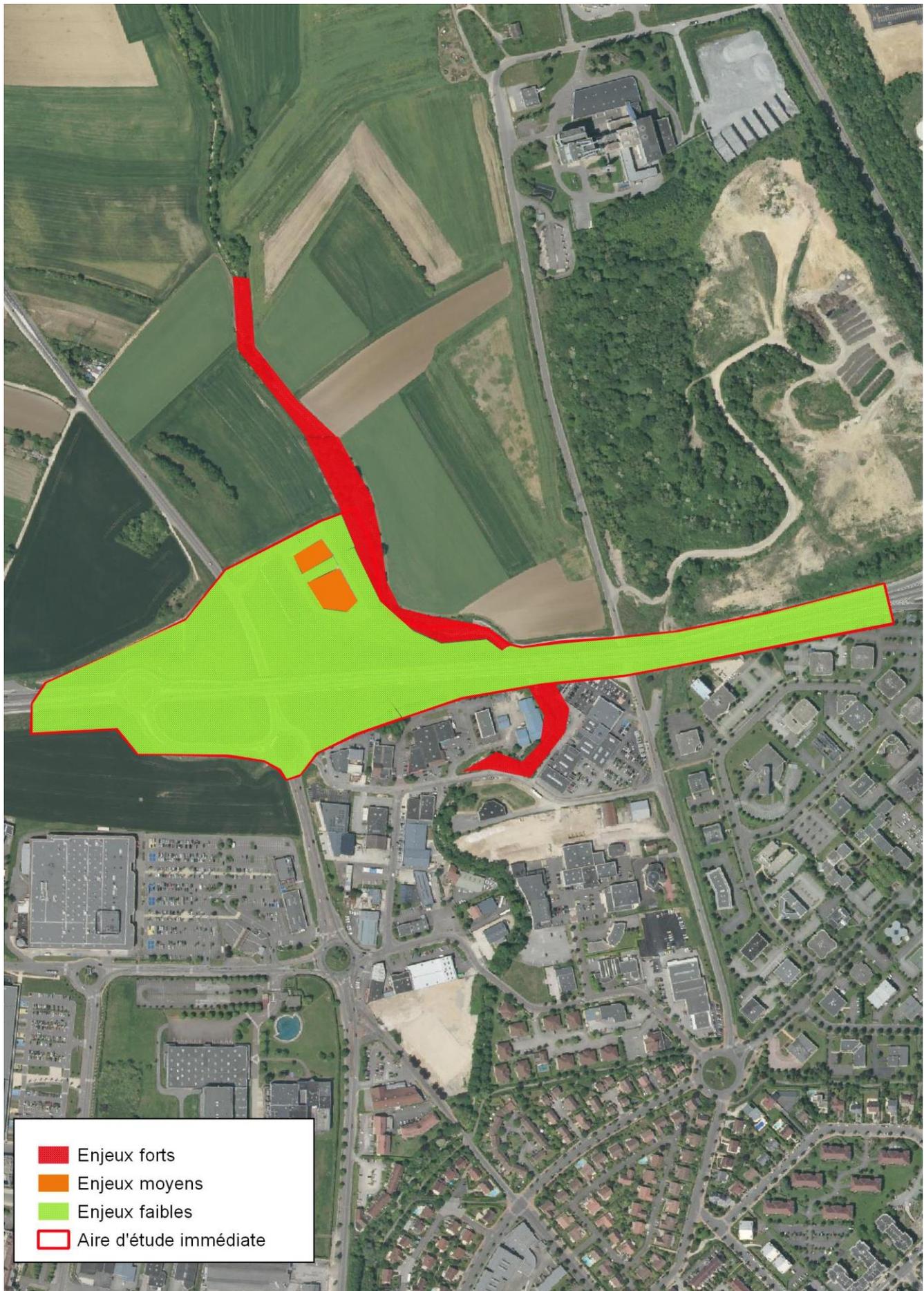


Figure 29 : Enjeux chiroptérologiques

#### 4.7 Insectes

Le **tableau suivant** présente les résultats des inventaires consacrés aux insectes.

27/05/2021	16/06/2021
<p><b>RHOPALOCERES</b> Procris (<i>Coenonympha pamphilus</i>)</p> <p><b>ORTHOPTERES</b> Grillon champêtre (<i>Gryllus campestris</i>)</p>	<p><b>RHOPALOCERES</b> Petite tortue (<i>Aglais urticae</i>) Gazé (<i>Aporia crataegi</i>) Procris (<i>Coenonympha pamphilus</i>) Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>) Piéride du navet (<i>Pieris napi</i>) Azuré des coronilles (<i>Plebejus argyrognomon</i>) Hespérie du dactyle (<i>Thymelicus lineola</i>) Piéride du chou (<i>Pieris brassicae</i>) Piéride de la rave (<i>Pieris rapae</i>) Azuré des cytises (<i>Glaucopteryx alexis</i>) Sylvandre (<i>Hipparchia fagi</i>) Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>) Mélitée des mélampyres (<i>Melitaea athalia</i>) Soufré (<i>Colias hyale</i>) Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)</p> <p><b>ORTHOPTERES</b> Grande sauterelle verte (<i>Tettigonia viridissima</i>)</p> <p><b>ODONATES</b> Agrion élégant (<i>Ishnura elegans</i>) Agrion jouvencelle (<i>Coenagrion puella</i>)</p>

**Tableau 19 : Résultats des inventaires de rhopalocères, orthoptères et odonates**

##### 4.7.1 Odonates

Le **tableau suivant** présente les espèces d'odonates observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Nom Français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convention Berne	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeu
Agrion élégant	<i>Ishnura elegans</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible

**Tableau 20 : Espèce d'odonates observée au sein de l'aire d'étude immédiate**

##### Catégories UICN pour les listes rouges

**LC** Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

La faible diversité en odonates vient du fait qu'il n'y a que peu de milieux aquatiques favorables au sein de l'aire d'étude immédiate. Les deux bassins de collecte des eaux pluviales sont des milieux anthropisés aux berges abruptes, artificielles, avec peu de végétation aquatique. Le ru du Suzon est quant à lui à écoulement intermittent. En effet, alors qu'il était en eau lors du passage du 27 mai 2021 (lame d'eau d'environ 20 cm au niveau de l'aire d'étude immédiate), il était complètement à sec le 16 juin 2021. Ce phénomène limite la période durant laquelle les odonates peuvent effectuer un cycle de reproduction.

Les deux types de milieu aquatique présents au sein de l'aire d'étude immédiate ne sont donc pas très favorables aux odonates et offrent une diversité d'habitat assez faible.

Les deux espèces observées dans la ripisylve au bord du Suzon sont très communes en Bourgogne (LC « à préoccupation mineure » sur les listes rouges de France et de Bourgogne).

On peut considérer que les enjeux vis-à-vis des odonates sont faibles.

#### 4.7.2 Rhopalocères

Le **tableau suivant** présente les espèces de rhopalocères observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Nom Français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convention Berne	UICN France	UICN Bourgogne	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeu
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Azuré des cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>	-	-	-	LC	NT	-	Moyenne	Moyen
Silène	<i>Brintesia circe</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible
Soufré	<i>Colias hyale</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Faible

Tableau 21 : Espèces de lépidoptères observées au sein de l'aire d'étude immédiate

#### Catégories UICN pour les listes rouges

Espèces menacées de disparition en métropole :

**VU** Vulnérable

Autres catégories :

**NT** NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

#### Conventions internationales et Directives européennes

Le chiffre mentionné indique l'annexe se rapportant à l'espèce considérée

Parmi les 14 espèces de rhopalocères inventoriées, 13 sont communes en France et en Bourgogne (LC « à préoccupation mineure »).

Une espèce est inscrite sur la liste rouge des rhopalocères de Bourgogne. Il s'agit de l'Azuré des cytises es considéré comme quasi-menacé (NT),



*Azuré des cytises (source : Wikipédia)*

Cette espèce privilégie les milieux bien ensoleillés comme les prairies, les pelouses, les landes mais également les lisières de forêt.

Les chenilles se nourrissent de fleurs, de graines et de feuilles de différentes légumineuses comme les Luzernes, les Dorycnies, les Mélilots, les Vesces, etc.

L'Azuré des cytises a été observé au sud de l'aire d'étude, au sud de la rocade, dans une bande enherbée que la longe.

Il n'a été contacté que sur ce secteur.



*Talus prairial dans lequel a été inventorié l'Azuré des Cytises*

La **figure suivante** localise l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate.



Figure 30 : Localisation de l'Azuré des Cytises

Néanmoins en fonction des milieux échantillonnés la diversité d'espèces peut varier considérablement au sein de l'aire d'étude immédiate : elle est faible dans les grandes cultures, moyenne dans les prairies.

Ce résultat est à mettre en relation directe avec la diversité floristiques des milieux et la présence de plantes-hôtes.

**En termes d'enjeux, ceux-ci sont moyens dans les prairies. Ils sont faibles partout ailleurs.**

#### 4.7.3 Orthoptères

Le **tableau suivant** présente les espèces d'orthoptères observées, leur patrimonialité et les enjeux associés.

Nom Français	Nom latin	Protection France	Déterminant ZNIEFF	Patrimonialité	Enjeu
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	Faible	Faible
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	Faible	Faible

**Tableau 22 : Espèces d'orthoptères observées au sein de l'aire d'étude immédiate**

Parmi les 2 espèces observées, aucune n'est protégée en France ou déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Bourgogne. Il s'agit d'espèces très communes pour la Bourgogne.

**Les enjeux sont considérés comme faibles.**

#### 4.7.4 Coléoptères

Le Lucane Cerf-volant était plus particulièrement ciblé dans la recherche de coléoptère. Aucun individu n'a été observé. L'aire d'étude immédiate est majoritairement constituée de milieux ouverts : cultures, prairies, peu favorables à cette espèce forestière.

**A ce titre on peut considérer les enjeux vis-à-vis du Lucane cerf-volant comme très faibles.**

#### 4.7.5 Synthèse vis-à-vis des insectes

Au regard de ce qui vient d'être présenté les enjeux ont été évalués de la façon suivante :

- Odonates : enjeux faibles sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate du fait de l'absence de milieu aquatique favorable (espèces communes),
- Rhopalocères : les enjeux sont moyens dans la bande prairie longeant le sud de la rocade, là où l'Azuré des cytises a été observé. Ils sont faibles ailleurs.
- Orthoptères : les espèces sont communes. Les enjeux sont considérés comme faibles.
- Coléoptères : enjeux très faibles vis-à-vis du Lucane cerf-volant, cette espèce étant forestière alors que l'aire d'étude immédiate est majoritairement constituée de milieux ouverts.

On peut donc considérer les enjeux comme moyens sur un secteur de prairie et faibles partout ailleurs.

La **figure suivante** présente les enjeux vis-à-vis des insectes au sein de l'aire d'étude immédiate.



Figure 31 : Localisation des enjeux vis-à-vis des insectes

## **Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas portant sur le recensement et l'appréciation des enjeux environnementaux autour de l'aménagement du giratoire d'Ahuy RN274 – LiNo**

### **Préambule**

L'actuel échangeur d'Ahuy sur la RN274 connaît des phénomènes de congestion récurrents lors des heures de pointes. Bien que légères, les modifications d'aménagement de l'échangeur d'Ahuy visent à apporter une amélioration circulatoire sur le court terme, dès la mise en service.

La mise à 2 × 2 voies prévue par la DUP de 2006 n'est pas programmée à ce jour.

Pour fluidifier le trafic avec des aménagements plus légers, des solutions permettant de réduire les mouvements de « tourne à gauche » dans les giratoires ont été privilégiées. La réduction de ces flux de cisaillement ne résoudra pas totalement les embouteillages mais réduira la congestion. Pour obtenir ces gains de fluidité, l'ajout d'un giratoire au nord (sur la RM107a) avec ses bretelles d'entrée/sortie sur la LiNo, ainsi qu'une bretelle d'entrée sud-est est le scénario apportant le meilleur compromis coûts-impacts/avantages, tout en restant un aménagement modeste comparé à un passage en 2 × 2 voies.

Cette note a pour objet une première évaluation des enjeux environnementaux et la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire et compenser. Elle intègre notamment des éléments d'une étude faune/flore lancée au printemps 2021.

Recensement des principaux enjeux liés à l'environnement :

- Eau – Zone humides
- Biodiversité – faune/flore
- Qualité de l'air
- Bruit
- Paysager

### **Enjeux liés à l'eau et aux zones humides :**

#### Zone Humide :

L'étude faune-flore, en cours, a relevé que la zone humide présente était le cours d'eau le Suzon ainsi que sa ripisylve. Ce ruisseau est actuellement franchi par la LiNo en passage inférieur. Le projet est construit de manière à ne pas l'impacter, ce qui constitue une mesure d'évitement.

#### Lors de la phase travaux :

Les eaux de pluie seront en contact avec les matériaux et matériels de chantier, elles peuvent être ainsi chargées en particules ou pollutions.

#### Exemple de mesures pour y répondre :

Pour les eaux de chantier, un système d'assainissement provisoire sera mis en place et la zone de chantier peut être rendue étanche surtout vis-à-vis du cours d'eau le Suzon à proximité.

#### Lors de la phase exploitation :

Le linéaire supplémentaire construit engendrera des eaux supplémentaires à traiter.

#### Exemple de mesures pour y répondre :

Les eaux supplémentaires seront acheminées vers les systèmes d'assainissement en place. Ceux de la LiNo ont été dimensionnés à l'époque de sa construction pour la phase définitive 2 × 2 voies conformément à l'arrêté Loi sur l'eau (LSE) du projet initial.

### **Enjeux liés à la biodiversité :**

Depuis le printemps 2021, une étude faune/flore est en cours pour préciser les enjeux liés à la conservation des espèces. Pour le moment, celle-ci a indiqué que la zone d'étude était composée de prairies de fauche et d'infrastructures routière. Cet ensemble est en grande partie artificialisé depuis la mise en service de la LiNo en 2014.

Le lieu qui ressort comme étant le plus intéressant en termes d'habitat est la ripisylve du Suzon, située à l'extrémité nord-est de la zone du projet. Cette dernière fait l'objet d'une mesure d'évitement puisque le projet a été conçu de sorte à ne pas faire de travaux sur l'ouvrage de franchissement du ruisseau.

Il existe quelques lambeaux de pelouses sèches calcicoles qui portent des enjeux forts selon l'écologue, toutefois celui-ci souligne que la faible naturalité de ce milieu ne permet pas l'expression d'une grande diversité spécifique.

Il n'a pour le moment pas été détecté d'espèce végétale protégée dans la zone d'étude.

Concernant les oiseaux nicheurs, les enjeux sont qualifiés de faible à moyen (cf extrait étude FF V0 p 72 à 79).

Concernant les batraciens, des grenouilles vertes ont été observées dans le bassin de rétention existant au nord de la zone d'étude. L'écologue relève que la zone est d'enjeu faible vis-à-vis de ces animaux. (cf extrait étude FF p80 à 85)

Concernant les reptiles, des lézards des murailles ont été observés près du bassin de rétention existant au nord de la zone d'étude. L'écologue relève que la zone est d'enjeu faible vis-à-vis de cette espèce. (cf extrait étude FF p86 à 89).

Concernant les mammifères, un sanglier et un hérisson ont été observés dans la zone d'étude. Pour le hérisson, son observation s'est situé dans la zone hors périmètre de l'aménagement. L'écologue relève que les enjeux sont faibles vis-à-vis de ces espèces. (cf extrait étude FF p88 à 92).

Concernant les chiroptères, plusieurs observations ont été faites sur la zone d'étude. Les enjeux forts se situent au niveau de la ripisylve du Suzon, qui ne sera pas impactée par le projet, les enjeux moyens se situent vers le bassin de rétention existant, qui n'est pas prévu d'être modifié, et le reste de la zone est considérée comme étant d'enjeu faible vis-à-vis de ces espèces. (cf. extrait étude FF p93 à 96)

Concernant les insectes, l'écologue relève que les enjeux sont très faibles pour les coléoptère, faibles pour les odonates, orthoptères et faibles à moyens pour les rhopalocères. Au final, la zone où les enjeux sont moyens se situe sur un territoire qui n'est pas concerné par le projet. On peut donc considérer qu'à ce stade des observations, tous les enjeux sont faibles pour les insectes vis-à-vis du projet. (cf. extrait étude FF p97 à 102).

À ce stade le seul enjeu environnemental fort relatif aux habitats concerne la ripisylve du Suzon que le projet évite.

Lors de la phase travaux :

Un écologue est missionné pour intervenir rapidement en cas de découverte d'espèces faunistiques ou floristiques protégées, non-encore détectées.

Exemple de mesures pour y répondre :

Faune : En fonction des espèces, des mesures ERC définies par l'écologue seront mises en place.

Flore : De manière générale, l'emprise des aménagements est assez faible, toutefois, il y a un arbre à proximité de l'emprise de la bretelle d'entrée nord-ouest. S'il doit être enlevé, sa coupe peut se faire en évitant les périodes de nichage des oiseaux. Si des espèces floristique à enjeux, non encore découvertes, sont présentes dans les emprises des bretelles, elles feront l'objet d'un déplacement.

Lors de la phase exploitation :

Si des espèces floristiques venaient à être déplacées, elles feraient l'objet d'un suivi pour s'assurer de l'efficacité du déplacement. Si l'arbre venait à être coupé, il pourra faire l'objet d'une compensation en plantation.

**Enjeux liés à la qualité de l'air :**

Lors de la phase travaux :

Le chantier peut être source de poussières lors de certaines phases.

Exemple de mesures pour y répondre :

L'arrosage des pistes est une réponse à cette problématique d'émission de poussières.

Lors de la phase exploitation :

Le trafic routier, en émettant des particules polluantes (gaz d'échappement, poussières de freinage...) nuit à la qualité de l'air.

Le projet de ré-aménagement de l'échangeur d'Ahuy n'augmentera pas la capacité de la route.

Sans trafic supplémentaire, la qualité de l'air ne devrait pas ressortir dégradée et pourrait d'ailleurs plutôt être améliorée globalement.

En effet, d'une part, la répartition d'un même volume de véhicules sur une superficie plus importante contribuera à mieux diluer les émissions de polluants, d'autre part, les réductions d'effet arrêt/départ intempestifs dus à la congestion permettront de réduire les émissions de gaz d'échappements et poussières de freinage.

En outre, le parc de véhicule trouve sa consommation minimale pour des vitesses autour de 70 km/h. Ainsi, en augmentant la vitesse moyenne pratiquée autour de cet aménagement, qui est largement inférieure à ces 70 km/h lors des périodes de congestion, la consommation globale de carburant baissera par rapport à la situation actuelle, c'est-à-dire pour un même nombre de véhicules déplacés sur une même distance et plage horaire (heures de pointe).

#### **Enjeux liés au bruit :**

##### Lors de la phase travaux :

Certaines phases peuvent engendrer des bruits dérangeants.

##### Exemple de mesures pour y répondre :

Éviter de faire des travaux bruyants en dehors des périodes où le bruit est admissible dans les milieux urbains (éviter les travaux de nuit par exemple).

##### Lors de la phase exploitation :

Les bretelles créées vont déplacer les sources de bruit par rapport à la situation existante. Au nord, les habitations restent assez éloignées (330m) et la nouvelle situation ne devrait pas changer la perception du bruit. Au sud, il existe des écrans acoustiques le long de la RN274 qu'il est nécessaire de percer pour intégrer une bretelle d'entrée sud-est. Une étude acoustique permettra de vérifier le respect des seuils réglementaires et les mesures à mettre en œuvre.

La congestion contribue à des effets arrêt/départ fréquents (bruit moteur/freinage), klaxon, sources de nuisance sonore. En réduisant la congestion, ces nuisances seront amoindries.

##### Exemple de mesures pour y répondre :

Un nouvel écran acoustique sera placé le long de la bretelle d'entrée sud-est, en adaptation de l'écran existant le long de la section courante LINO.

#### **Enjeux liés au paysager et au patrimoine :**

Le projet se situe en marge d'une route existante, dans un milieu anthropisé de type zone d'activité commercial. Intégrer des bretelles d'accès et ajouter un giratoire ne modifiera pas les caractéristiques paysagères du territoire actuel.

Les enjeux sur le patrimoine architectural portent essentiellement sur le centre-ville de Dijon, situé environ 4km au sud de l'actuel giratoire d'Ahuy. Le nouvel aménagement ne modifiera pas les visibilitées sur ce patrimoine, aucune mesure particulière n'apparaît donc nécessaire.

#### **Conclusion**

Les études menées jusqu'à ce jour et en cours mettent en avant un enjeu environnemental principal sur le ruisseau du Suzon à l'extrémité nord-est de l'aménagement, ruisseau aujourd'hui franchi en passage supérieur par la LINO.

Le projet ne modifiera pas la géométrie de la LINO à cet endroit et est donc construit pour éviter tout impact supplémentaire permanent ou temporaire sur ce milieu.

Sur les autres thématiques (biodiversité, air, bruit et paysager) les mesures nécessaires pré-identifiées seront précisées et mise en œuvre.

Enfin, les impacts résiduels, après évitement et réduction, feront l'objet de mesures adaptées aux circonstances.

**ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2017**



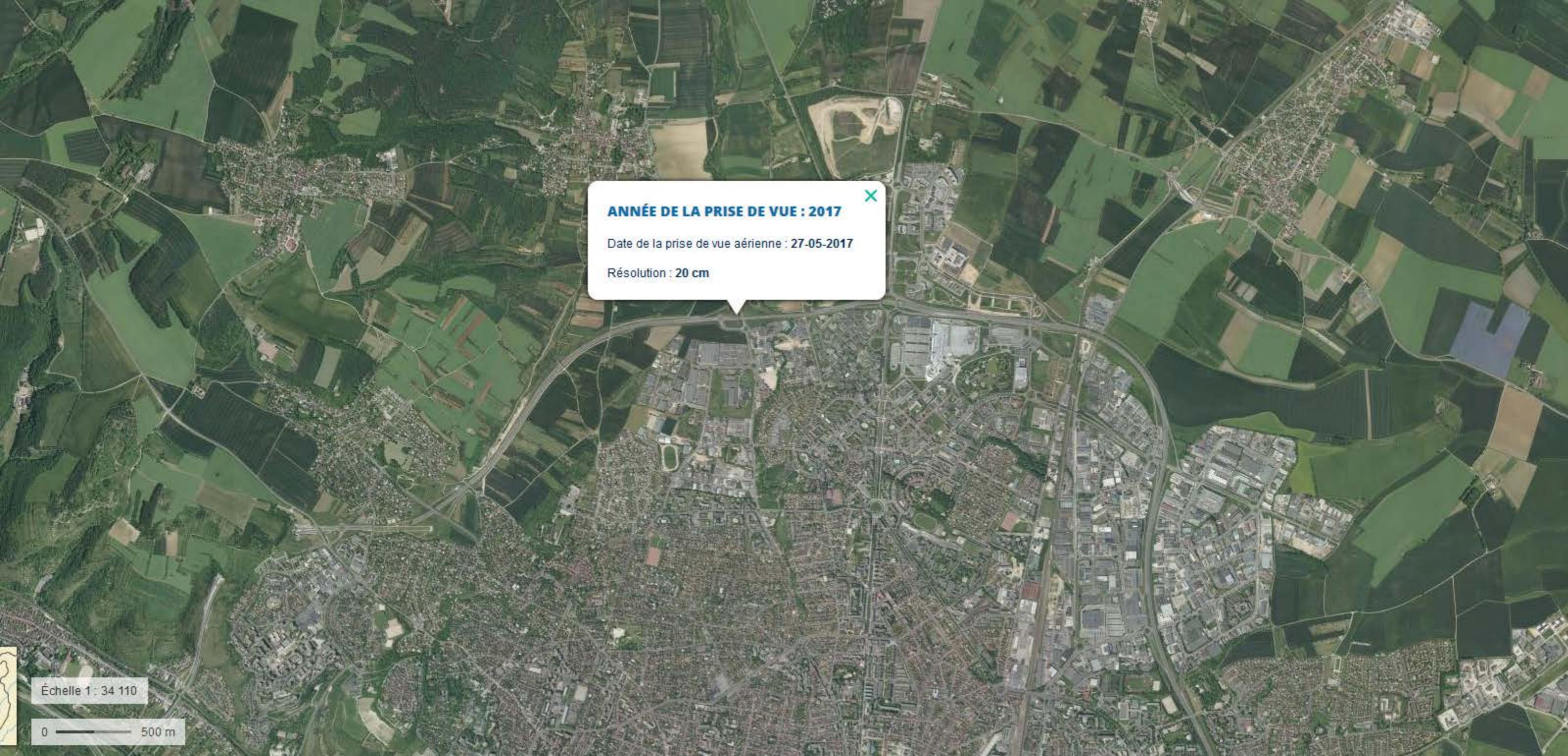
Date de la prise de vue aérienne : 27-05-2017

Résolution : 20 cm

Échelle 1 : 4 264

0 100 m





**ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2017** ✕

Date de la prise de vue aérienne : 27-05-2017

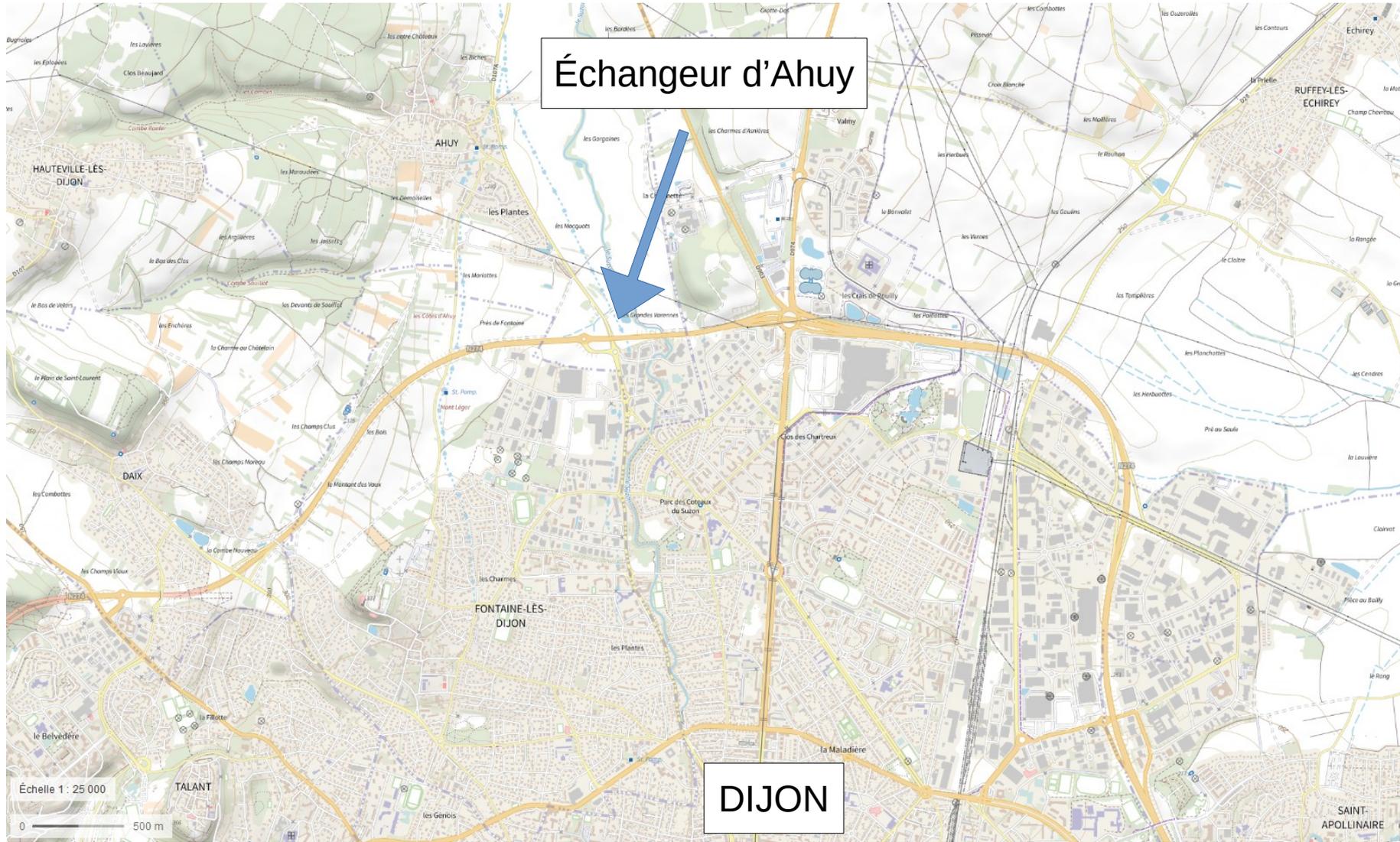
Résolution : 20 cm



Échelle 1 : 34 110

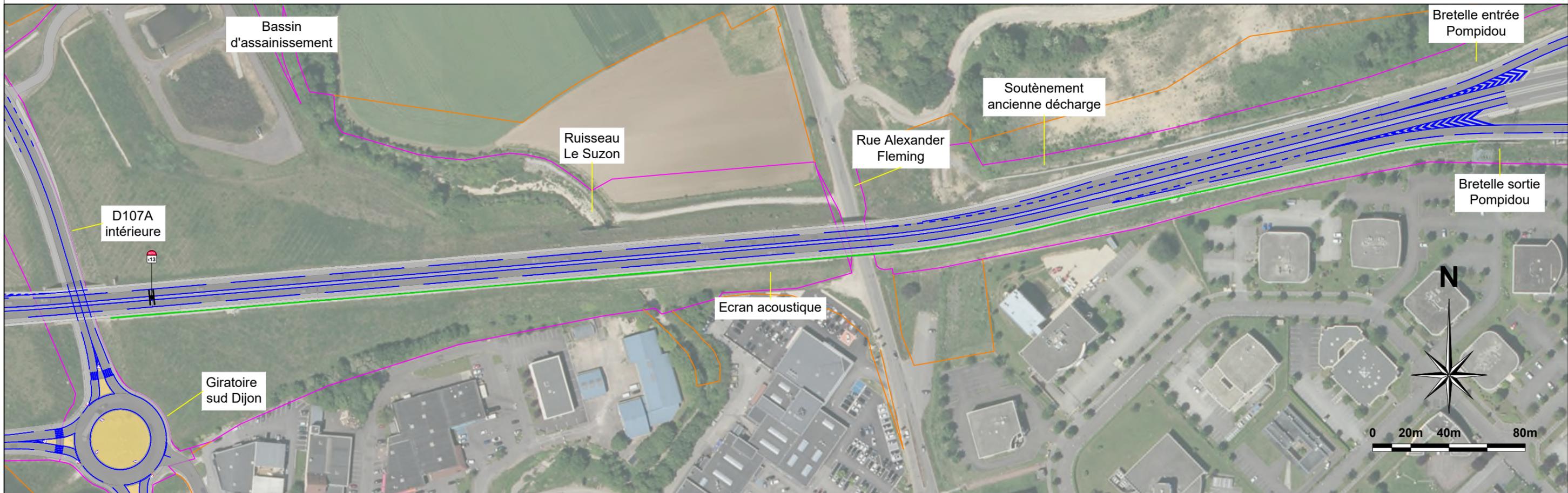
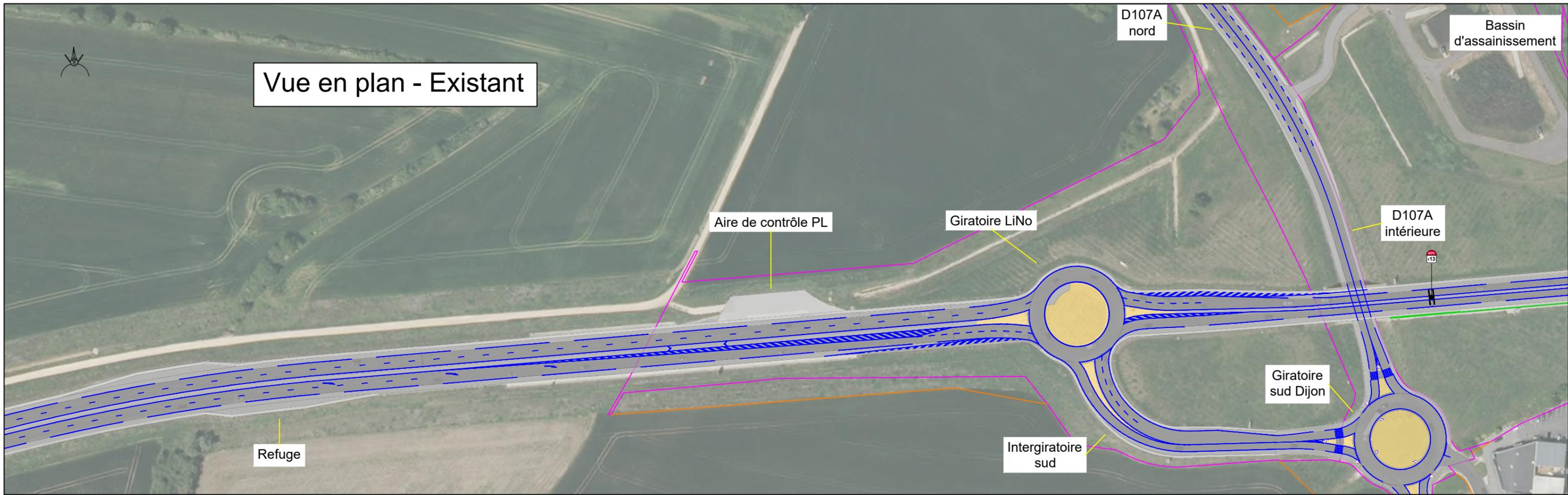
0 — 500 m

# Échangeur d'Ahuy

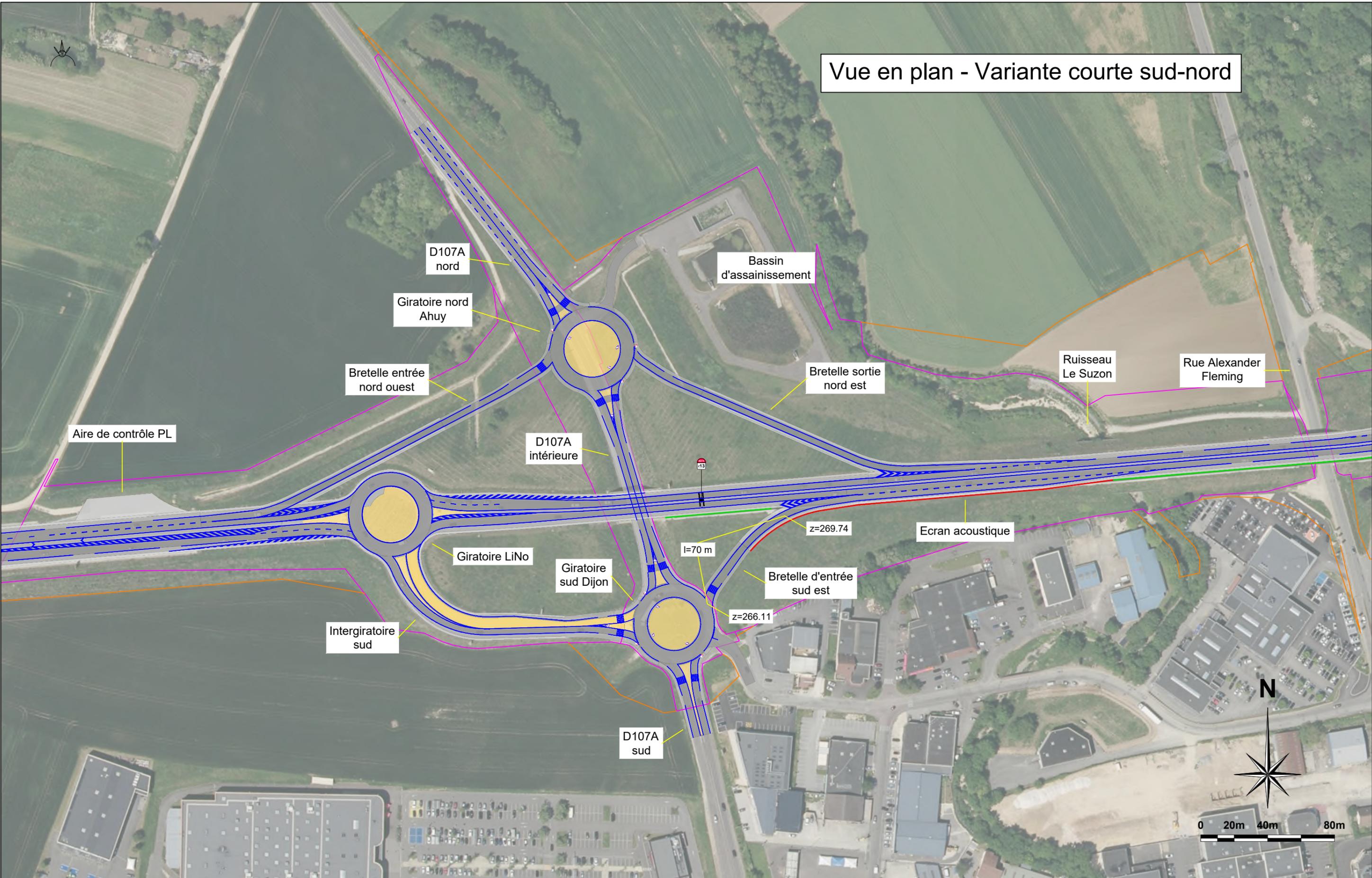


DIJON

Échelle 1 : 25 000  
0 500 m



Vue en plan - Variante courte sud-nord



État - Ministère de la Transition Écologique

*Pilotage :*  
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
 et du logement Bourgogne Franche-Comté  
 Service Transports-Mobilités

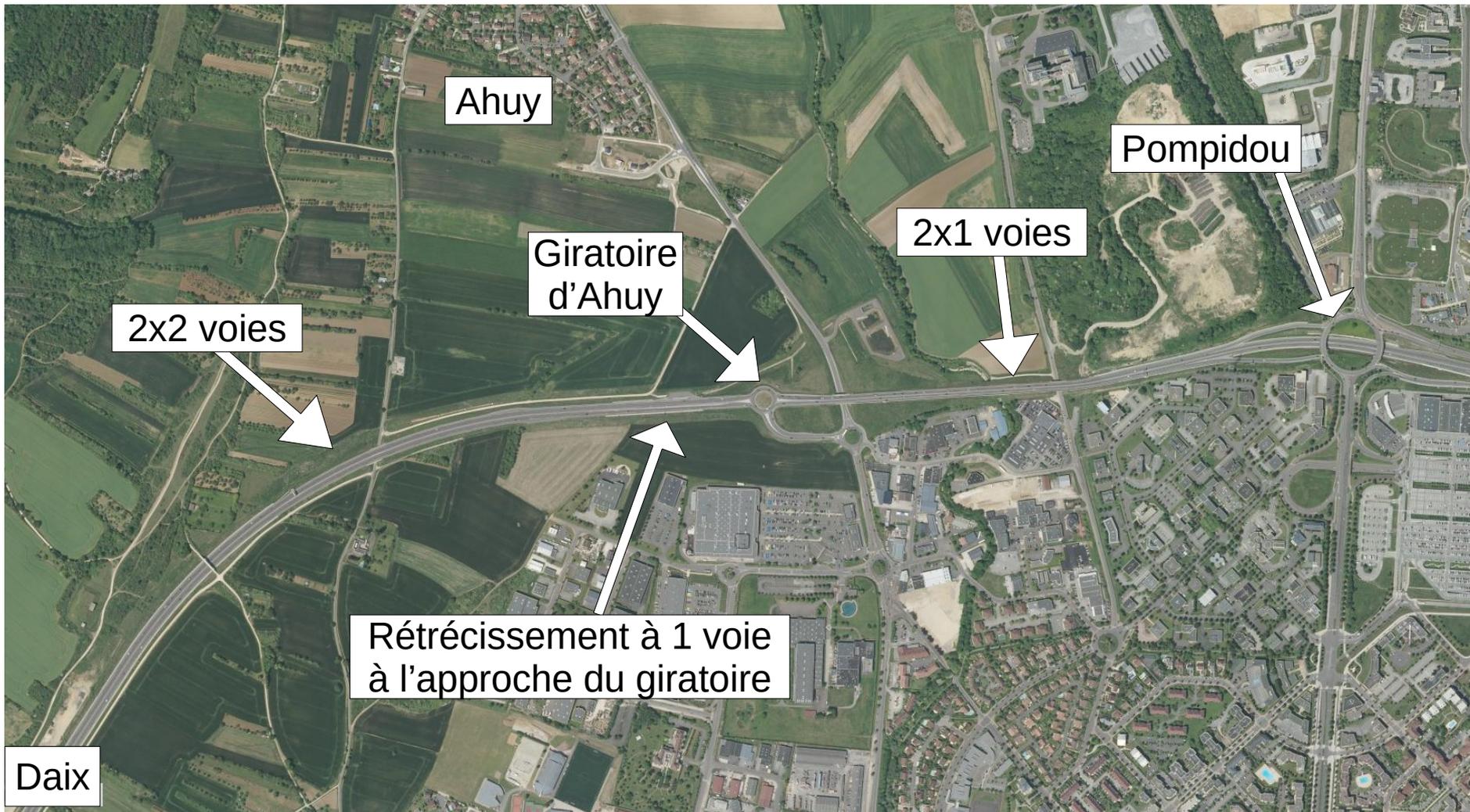
*Maîtrise d'oeuvre :*  
 Direction Interdépartementale des Routes  
 Centre-Est  
 Service d'Ingénierie Routière de Moulins



**N274 - LINO ÉCHANGEUR D'AHUY**  
**Principes d'aménagements**  
**Annexe 3.6**  
**Vue en plan - Variante courte sud-nord**



Ind 0 : 31/03/2021	Création du document
Ind 1 : 03/06/2021	Document partagé avec le MOA
Ind 2 : 24/06/2021	Conseil intégré MARRN
N274-LINO-Ahuy_20210628.dwg Imprimé le 29/06/2021 16:29 par BOUVIER Stéphane	
Echelle 1/2000e	



Ahuy

Pompidou

2x1 voies

Giratoire  
d'Ahuy

2x2 voies

Rétrécissement à 1 voie  
à l'approche du giratoire

Daix



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne-Franche-Comté**

Service Transports-Mobilités – Département Maîtrise d’Ouvrage Routière

Besançon, le 6 septembre 2021

Affaire suivie par : Stéphane Magniol

Tél : 03 45 83 21 74

Courriel: [stephane.magniol@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.magniol@developpement-durable.gouv.fr)

STM 2021 – 183

**Objet :** Saisine autorité environnementale procédure cas par cas  
RN274 – LiNo – échangeur d’Ahuy.

Monsieur le Président,

La LiNo (RN274) est une infrastructure routière mise en service en février 2014, autour de l’agglomération Dijonnaise qui assure, d’une part la liaison entre la rocade Est et l’autoroute A38 et d’autre part des fonctions de desserte périurbaine sur des axes radiaux.

L’échangeur d’Ahuy, composé d’un giratoire implanté dans l’axe de la LiNo est le lieu de ralentissements et de congestions récurrents aux heures de pointe du matin et du soir.

La DREAL, maître d’ouvrage lors de la construction de cette infrastructure, est aujourd’hui en charge d’en améliorer son fonctionnement dans un contexte de calendrier restreint.

Lors d’une réunion présidée par M. le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté début 2021, les cofinanceurs de la LiNo se sont accordés sur l’utilisation des crédits reliquats du CPER 2015-2020, prolongé 2022 (2,3 M€), pour réaliser un aménagement ponctuel, à court terme, permettant de fluidifier le trafic.

Des études de scénarios ont été engagées afin de rechercher un compromis coût-impacts/avantages en proposant un aménagement rapide et qui ne serait pas bloquant pour un éventuel futur projet de passage à 2 x 2 voies de cette section lequel n’est toutefois pas envisagé aujourd’hui.

Considérant le 6°a) 3° colonne, prévu à l’article R122-2 du Code de l’Environnement, j’ai l’honneur de vous transmettre le formulaire CERFA n°14734\*03 pour une demande d’examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d’une évaluation environnementale.

La demande est accompagnée d’une note complémentaire sur le recensement et l’appréciation des enjeux environnementaux, ainsi que de diverses pièces jointes pour faciliter la compréhension du dossier.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma considération distinguée

Le Directeur régional adjoint

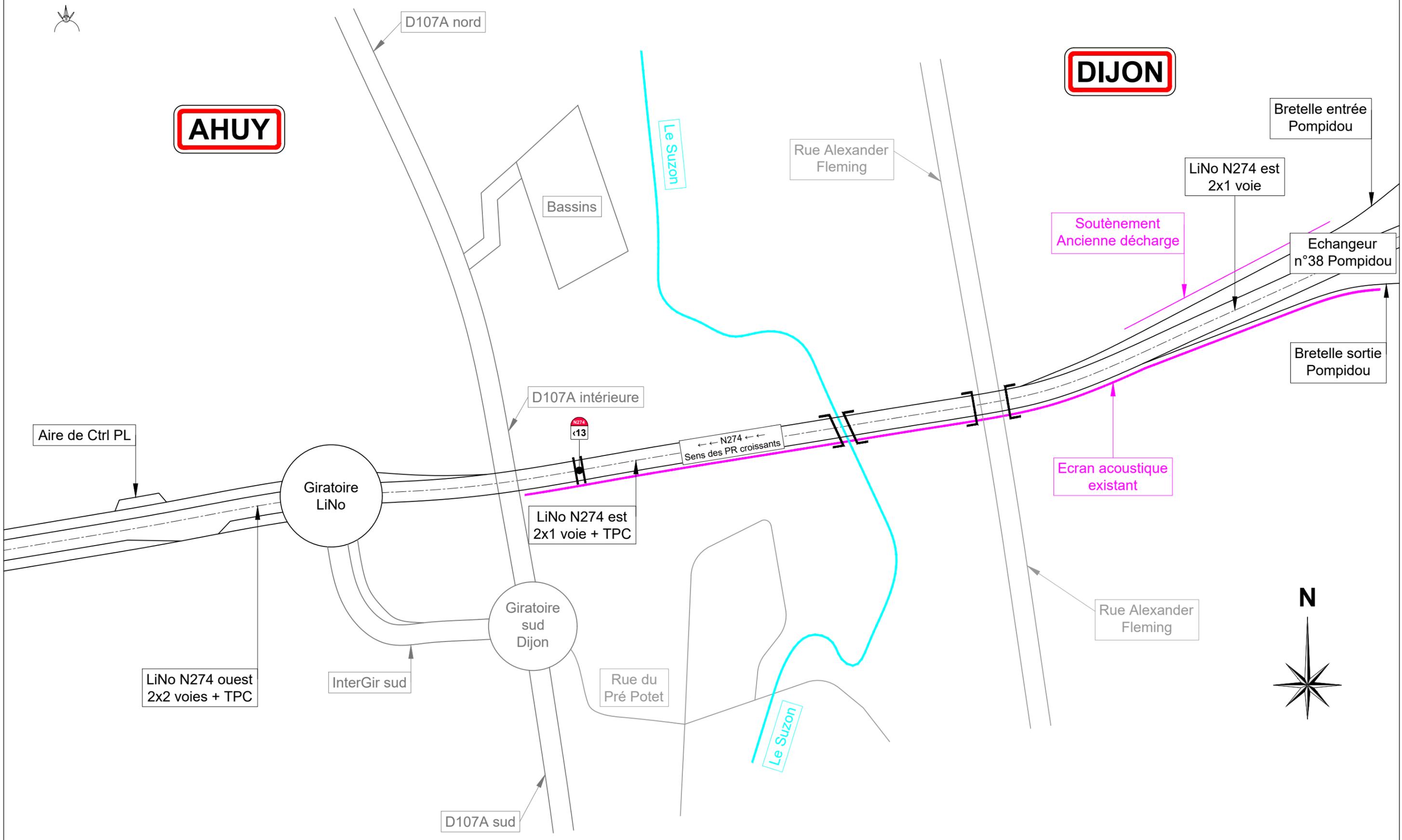
Renaud  
DURAND  
renaud.durand  
2021.09.06  
07:29:06 +02'00'

*Monsieur Philippe LEDENVIC  
Président de l’autorité environnementale  
Tour Séquoia  
92055 La Défense Cedex*



**AHUY**

**DIJON**



**État - Ministère de la Transition Écologique**

*Pilotage :*  
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté  
 Service Transports-Mobilités

*Maîtrise d'oeuvre :*  
 Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est  
 Service d'Ingénierie Routière de Moulins



**N274 - LINO ÉCHANGEUR D'AHUY**  
**Principes d'aménagements**  
 Annexe 1.1  
**Synoptique - Existant**



Ind 0 : 31/03/2021	Création du document
Ind 1 : 03/06/2021	Document partagé avec le MOA
Ind 2 : 24/06/2021	Conseil intégré MARRN
N274-LiNo-Ahuy-Synopt-PTT_20210628.dwg Imprimé le 29/06/2021 09:53 par BOUVIER Stéphane	
Sans échelle	



**AHUY**

**DIJON**

